

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

Financer
la transition
sans dette

Changer de banque
sans changer
de numéro

Comprendre
le marché
des devises

OPÉRATION SUSPECTE

**Qui est
responsable
face aux arnaques
bancaires ?**



10 - 26 octobre 2025

Arpentages.

Lire le monde, collectivement, une planche à la fois.

Pas besoin de lire mille pages pour comprendre les inégalités et les enjeux du monde d'aujourd'hui !

Participez à nos ateliers d'arpentage et plongez dans une lecture collective de bandes dessinées et romans graphiques, des Schtroumpfs à Thomas Piketty.

Ici, l'argent n'est qu'un prétexte pour repenser le vivant et les pistes pour des futurs désirables.

GRATUIT
PLUS D'INFORMATIONS SUR
WWW.FINANCITE.BE/ARPENTAGES2025

Financité

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Cofinancé par l'Union européenne

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen-ne-s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen-ne-s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen-ne-s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.

Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be

Éditeur responsable :

Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro** : Bernard Bayot, Hicham Bekkali, Anne Berger, Lionel Boverie, Audrey Degée, Éric Dewaele, Anne Fily, Morgane Kubicki, Didier Palange. **Graphisme et mise en page** : Louise Laurent & Elise Debouny **Photo de couverture** : cardmapr-nl – Unsplash

Impression : Les Éditions de l'Avenir

Financité est financé par



Financité est acteur de



SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Opération suspecte
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Le Forex
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez Airbnb de la liste noire
- 15 **LES EXPERT-E-S DU QUOTIDIEN**
Payer en 3 fois
- 16 **INTERVIEW**
« Les mécanismes redistributifs contribuent à contenir les inégalités »
- 18 **ANALYSES**
Changer de banque avec son numéro de compte, impossible ?
Limiter l'inflation à tout prix
Financer la transition sans dette
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
Bruxelles solidaire
Au cœur des villages
Un ADN commun à l'économie sociale
- 27 **TRANSITION**
La science comme contrainte
- 28 **MONNAIES CITOYENNES**
Puis-je partir avec la caisse de ma monnaie locale ?
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Arpentages : lire le monde collectivement, une planche à la fois.
- 31 **CAMPAGNE**
Changer de banque : un enfer ?
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Banquier-ères du monde entier, rebellez-vous



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Pensez-vous qu'il faille vendre Belfius ou nos parts dans BNP Paribas ?

On ne vend pas ses bijoux de famille. Le faire – au profit du capitalisme dévorant – est une erreur grossière et impardonnable. Une maman ne vend pas son bébé.

Jean

S'il faut de l'argent, cessons de subsidier les compagnies pétrolières. En France, le Sénat a publié que 7 % du PIB va à des aides aux industries sans véritable contrôle. Je présume aussi en Belgique. Soit environ 40 milliards dont 15 pour le pétrole. Vendre Belfius sans cesser ces hémorragies est stupide. Mais je m'habitue à ces stupidités. Nous avons voté pour des gens qui savent gagner des élections, mais qui sont incapables de gérer quoi que ce soit.

Marc Blasband

Avez-vous choisi votre institution financière en fonction de sa politique de financement des énergies fossiles ?

C'est notre seule force par rapport aux banques, celle de faire des choix responsables. Je ne pouvais plus supporter d'être la complice silencieuse de ces banques honteusement criminelles qui investissent mon argent dans les énergies fossiles et dans l'armement vendu à Israël, par exemple. En tant que citoyen-ne-s du monde, nous avons le pouvoir de changer la finance irresponsable et beaucoup d'autres dysfonctionnements de nos sociétés en péril, en remettant l'humain et l'humanité au centre des préoccupations, des projets et des espoirs. Si cette volonté de changement réunit des millions, des milliards d'hommes et de femmes, la victoire est au bout du chemin.

Marie Baeyens

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

DÉMASQUÉS

Bernard Bayot

Plus souvent qu'à son tour, Financité a dénoncé les acteurs financiers qui tentent de nous faire prendre des vessies pour des lanternes au travers du greenwashing ou écoblanchiment. Si vous mentez sur la composition d'un médicament, si vous usurpez une appellation d'origine pour un produit alimentaire, si vous attribuez des vertus inexactes à un procédé, vous vous exposez à de lourdes sanctions. À l'inverse, tromper le public en prétendant à tort que souscrire un produit financier est bon pour la planète et ses habitant-e-s bénéficiait jusqu'à présent d'une très large, voire totale, impunité.

Depuis le 21 mai de cette année, les choses ont changé en Europe : les fonds d'investissement auto-baptisés avec les mots « transition » ou « impact » doivent justifier, pour conserver leur appellation, qu'ils consacrent au moins 80 % de leur portefeuille à des actifs environnementaux, sociaux ou durables. Et pour utiliser les termes « durable » et « ESG » (pour critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), il faut également exclure les énergies fossiles, c'est-à-dire bannir les entreprises dont plus de 1 % des revenus proviennent de l'exploitation de charbon, 10 % du pétrole ou 50 % du gaz.

Résultat ? Entre mai 2024 et juillet 2025, certains fonds ont adapté leur stratégie d'investissement pour se conformer à ces règles mais ils sont beaucoup plus nombreux à avoir choisi de supprimer ou modifier ces références vertes dans leur appellation : près d'un quart de ces auto-proclamés, soit 1 346 fonds sur 5 500, représentant environ 1 000 milliards de dollars d'actifs¹ !

De deux choses l'une, soit ces derniers étaient de mauvaise foi et se paraient de vertus qu'ils ne possédaient pas, soit ils ont viré de bord et abandonné la transformation écologique. Dans tous les cas, l'écrémage est sévère et grande la désillusion. Car le secteur financier, empêché d'encore mentir, réduit considérablement son offre de produits financiers favorables à la planète et ses habitant-e-s et donne ainsi à voir le peu d'importance qu'il leur accorde.

C'est la mauvaise nouvelle. Mais il y en a peut-être une bonne : les fonds durables, qui répondent aux nouvelles normes, ont en effet connu un rebond des investissements au deuxième trimestre 2025, avec des entrées nettes de 4,9 milliards de dollars, malgré un contexte politique et géopolitique international tendu. Gardons-nous de conclusions hâtives car cette reprise est inférieure à celle des fonds conventionnels, d'une part, et nous n'avons pas encore le recul suffisant pour voir s'il ne s'agit pas d'un feu de paille, d'autre part.

N'empêche, cet apparent paradoxe, s'il se confirme, est plutôt rassurant : à une réduction de l'offre de fonds verts répond une augmentation de la demande pour ceux-ci. Et si, au final, la transparence imposée par l'autorité, remède à l'écoblanchiment, devenait le déclencheur d'une massification des investissements responsables de la planète ? Faisait mentir ce pessimisme qui plombe nos existences, où l'on ne parle que de recul, de renoncement et de négationnisme climatique ? ■

1. Morningstar Sustainability, Global Sustainable Fund Flows: Q2 2025 in Review

DOSSIER

OPÉRATION
SUSPECTEQui est responsable face
aux arnaques bancaires ?

Un coup de fil de la « banque », un SMS pressant, un mail qui paraît officiel... et des milliers d'euros envolés. Chaque année, des milliers de Belges se font piéger par des arnaques bancaires de plus en plus sophistiquées. Derrière ces fraudes, de véritables organisations criminelles. Pourtant, lorsque les victimes contactent leur banque pour obtenir réparation, elles se retrouvent bien souvent face à une fin de non-recevoir, accusées d'avoir été négligentes en communiquant leurs données ou parfois même en réalisant le virement elle-mêmes.

VOTRE COMPTE
A ÉTÉ COMPROMIS

Ce sont dans les cas d'arnaque que les banques sont le moins coopératives pour résoudre le conflit avec leurs client·e·s.

Anne Fily et Morgane Kubicki

L'année dernière, la tante de Dominique répond à un coup de téléphone de sa banque. L'employé lui demande son numéro de compte bancaire et ses codes d'accès. Elle donne tout... et se fait dépouiller de 50 000 euros. Elle porte plainte à la police, mais ne récupère presque rien du montant subtilisé par l'arnaqueur. Quelques mois plus tard, le même scénario se répète. Cette fois-ci, le préjudice s'élève à 800 euros. Depuis placée sous tutelle administrative, elle ne dispose plus que d'un compte avec un peu d'argent de poche. Le préjudice est énorme « *et la banque a été infâme* », insiste Dominique.

Vous avez probablement déjà reçu un mail qui vous demande de régler des frais postaux pour faire livrer votre colis bloqué à la douane, un SMS qui vous demande de renouveler votre carte, participé à un concours d'un site qui vous demandait étrangement beaucoup d'informations personnelles... Vous avez été prudent·e. Vous n'avez pas donné vos codes secrets ! Mais quelques semaines ou mois plus tard, un « employé » de votre banque vous appelle. Il possède beaucoup d'informations sur vos comptes et vous appelle justement parce que votre compte a été compromis. Ca ne peut pas être une arnaque...

13 % des Belges ont déjà
été victimes de phishing.

Comme la tante de Dominique, des milliers de personnes se font avoir par ces arnaques bien ficelées. Selon une étude réalisée par la fédération du secteur financier avec le bureau d'études Indiville, 13 % des Belges ont déjà été victimes de phishing (se référer au lexique en page 6) à un moment ou à un autre de leur vie.

« Beaucoup de gens tombent dans le piège et perdent de l'argent, entre 1 000 et 3 000 euros en général pour les cas de phishing. Avec la fraude à l'investissement, on recense moins de victimes mais de plus grosses sommes perdues. La moyenne est de 30 000 mais il y a des gens qui ont perdu 400 000 », détaille Katrien Eggers, responsable communication de la plateforme Safe on Web.

Selon les parquets correctionnels, le nombre de dossiers de recel et de blanchiment a triplé en dix ans. Après une légère baisse entre 2021 et 2023, le phénomène est reparti à la hausse. « Cette recrudescence peut être rattachée principalement au phénomène des "money mules", ou mules financières, des personnes qui sont enrôlées par des organisations criminelles pour transférer de l'argent volé, par exemple à la suite d'un phishing, et qui prêtent à cet effet leur carte de banque, leur code et leur compte en banque à ces criminels », précisent les parquets.

Mais les cas répertoriés ne constituent que la partie immergée de l'iceberg. « Il y a un chiffre noir très important qui peut être dû à plusieurs facteurs : la honte de porter plainte, ne pas porter plainte parce qu'on considère que le préjudice est trop faible ou parce qu'on pense que la police ne pourra de toute façon rien faire », note Christophe Axen, commissaire à la Computer Crime Unit.

Des organisations criminelles

Pourtant, « Le plus souvent, nous sommes face à des organisations criminelles, pas de petits escrocs individuels », affirme le commissaire. La criminalité derrière un ordinateur, moins dangereuse, demande en effet d'avoir certaines compétences techniques. « On constate une professionnalisation, note Michel Rignanese, porte-parole du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB). Certaines personnes sont spécialistes pour rentrer dans une plateforme, puis revendre les données volées. Au final, ce sont des fichiers mis en vente et parfois reconstitués à partir de différentes sources. Il n'y a pas un grand groupe, ce sont différents groupes criminels. Cela reste du haut vol. »

Fin août, l'opérateur Orange annonce avoir été la cible d'une cyberattaque. 850 000 client-e-s sont concerné-e-s par cette fuite de données. Quelques heures plus tard, Testachats reçoit le témoignage d'une première victime contactée par un faux employé d'Orange et invitée à confirmer une opération via l'application Itsme.

La première étape est toujours celle du vol de données. Dans un deuxième temps, la victime est contactée par téléphone, généralement par un-e soi-disant employé-e de banque, qui prétend que des opérations suspectes ont eu lieu sur le compte du-de la client-e. On vous demandera d'agir vite, de faire un virement, de communiquer votre code secret. Tout cela est urgent.

Récemment, on recense des cas où le fraudeur (ou un de ses complices) se rend au domicile de la victime. Après un entretien sur la situation financière générale de celle-ci, la carte bancaire et le code PIN lui sont remis.

C'est déjà trop tard

Dans le cas de Maryam, arnaquée par un faux conseiller bancaire, l'escroc lui demande de confirmer un virement de 20 000 euros via l'application Itsme. Et avant de raccrocher, rigole en la remerciant pour sa collaboration ! Elle contacte immédiatement sa banque, mais il est trop tard. « *J'espérais que Beobank m'aiderait, mais je n'ai reçu aucun soutien* », déplore-t-elle au Het Laatste Nieuws. Sa banque ne la rembourse qu'en partie, invoquant une responsabilité partagée.



© Rawpixel

Maryam aurait-elle pu annuler son virement ? Non. « *La possibilité d'annuler un paiement introduit une incertitude juridique pour le-la bénéficiaire, qui ne peut plus être sûr de recevoir les fonds. Cela pose des problèmes dans des transactions courantes, comme par exemple, pour l'achat de voitures d'occasion ou sur les marchés aux puces* », justifie Febelfin, la fédération du secteur financier.

En réalité, il existe bien une procédure qui permet à la banque de la victime de demander à une autre banque de bloquer les fonds transférés de manière frauduleuse, mais seulement dans le cas de « mules financières ». Dans le cadre des arnaques, les criminels font souvent appel à des mules pour recevoir l'argent à leur place, afin de préserver leur anonymat. « *Il s'agit d'un protocole interbancaire permettant à la banque de la victime de demander à la banque de la mule financière de récupérer les sommes détournées. Toutefois, cette procédure n'a pas de caractère obligatoire* », précise Charline Gorez, porte-parole de Febelfin.

En dehors de cette exception, une banque ne peut pas bloquer un transfert d'argent sans réquisition d'un magistrat. Une procédure bien trop lente pour éviter de voir l'argent s'évaporer. « *Le travail d'enquête de la police est de suivre l'argent. Malheureusement, ces sommes bougent très vite. Elles passent par d'autres comptes qui séparent le montant en plusieurs transactions puis sont souvent converties en cryptomonnaie* », pointe Christophe Axen, qui ajoute que la collaboration avec les banques est loin d'être rapide.

Les banques peu coopératives

Il existe bien dans les banques des systèmes pour suspendre une transaction considérée comme suspecte. Mais certain-e-s fraudeur-euse-s connaissent visiblement les systèmes de détection et font tout pour passer entre les mailles du filet en faisant, par exemple, dix virements de 499 euros en moins d'une heure.

Ce qui est certain, c'est que ce sont dans les cas de phishing que les banques sont le moins coopératives. En 2024, 82 % des dossiers arrivés sur la table du médiateur financier se sont clôturés sur une note positive. Mais ce pourcentage est poussé à la baisse par les dossiers de phishing où le taux de réussite n'est que de 37,5 % (contre 98 % dans les autres désaccords). Car les banques accusent les victimes d'avoir été négligentes en communiquant leurs données ou parfois même en réalisant le virement elle-mêmes. « *La définition de la négligence grave n'est pas la même selon que vous demandez aux banques ou au service de médiation* », précise Jean Cattaruzza, médiateur des services financiers (lire en page 8)

Les banques accusent les victimes d'avoir été négligentes en communiquant leurs données ou parfois même en réalisant le virement elle-mêmes.

En Belgique, la jurisprudence n'offre pas de réponse claire sur la responsabilité des client-e-s dans ce type d'arnaque et le remboursement que doivent opérer les banques. D'autres pays sont plus clairs sur la question. En Grèce, les banques ont eu le choix d'investir dans un système de détection de la fraude ou d'indemniser les victimes même en cas de négligence grave. Concrètement, la perte est partagée entre le-la consommateur-riche et le prestataire de services de paiement, sauf si la banque peut prouver qu'elle a mis en place des mécanismes de contrôle supplémentaires et efficaces. Outre-manche, toutes les entreprises proposant des services de paiement doivent rembourser les consommateur-riche-s victimes d'arnaque. Depuis octobre 2024, sauf si la victime a ignoré l'avertissement de la banque indiquant que le paiement était probablement frauduleux, elle est remboursée dans les 5 jours ouvrables jusqu'à 85 000 livres (98 000 euros).

Les enquêtes montrent qu'il y a des client-e-s qui utilisent la banque en ligne sans se sentir à l'aise. « *On est pas formé-e-s au digital, ça nous tombe dessus et on doit se débrouiller. C'est une évaluation que le monde bancaire doit faire par rapport à ses client-e-s* », regrette Michel Rignanese. Alors qu'une opération réalisée en agence relève de la responsabilité de la banque, une transaction autorisée en ligne est celle du-de la client-e. ■

LEXIQUE

PHISHING : « hameçonnage » en français, l'escroc vous arnaque en se faisant passer pour une autre organisation dans un mail qui ressemble à celui qui votre banque, service de livraison ou organisme public (par exemple) aurait pu vous envoyer.

PHISHING À LA CARTE BANCAIRE : l'escroc se fait passer pour votre banque qui vous invite à remplacer votre carte de débit. Il vous est alors demandé de compléter vos données personnelles et d'envoyer votre « ancienne » carte par la poste.

SMISHING : même technique que le phishing à la différence que ce sont des SMS ou messages Whatsapp qui sont envoyés.

VISHING : hameçonnage par téléphone.

SPOOFING : regroupe les pratiques de phishing et smishing.

FRAUDE À L'INVESTISSEMENT : proposer un investissement avec un rendement très intéressant. Il s'avère par la suite que l'investissement en question n'existe pas ou qu'il rapporte bien moins que prévu

BOILER ROOM : l'escroc vous propose d'acheter des actions ou autres produits financiers, mais la plateforme d'investissement est frauduleuse. Cette arnaque soumet la victime à une forte pression de verser plus d'argent (d'où l'appellation anglaise de « boiler room ») mais l'argent n'est jamais récupéré.

RECOVERY ROOM : vous avez été victime d'une arnaque et on vous appelle pour vous aider à récupérer votre argent. L'escroc est alors souvent lié à l'arnaque précédente et demande à nouveau de l'argent qui ne sera pas reversé.

MULE FINANCIÈRE : utilisée pour servir d'intermédiaire. Il s'agit souvent de jeunes qui « prêtent » leur compte un certain temps pour que l'argent leur soit envoyé puis transféré sur d'autres comptes rapidement.

NÉGLIGENCE GRAVE

Pour ne pas avoir à dédommager les client·e·s victimes d'arnaque, les banques évoquent généralement la négligence grave.

Anne Fily et Morgane Kubicki

La victime n'aurait pas été suffisamment prudente, des signaux « évidents » lui permettaient de deviner qu'il-elle se faisait avoir.

Dans les faits, il appartient à la banque concernée de démontrer qu'il y a eu négligence grave de la part de son·sa client·e. Car la notion de négligence grave n'est pas définie par la législation. Les institutions financières ont une interprétation relativement large de cette notion. Elles assimilent l'autorisation au consentement et considèrent qu'à partir du moment où la victime a fait usage de l'authentification forte (lire ci-contre), elle a elle-même autorisé le virement. Conséquence : elle a fait preuve d'une négligence grave.

Pour l'Ombudsfin, Il faut analyser le degré d'implication de la victime dans le processus de fraude et le degré de sophistication de ladite fraude. Or, si les récits des escrocs sont vraisemblables dans le chef des victimes, il est difficile d'envisager qu'il y ait eu négligence grave. Les techniques des fraudeur·euse·s se professionnalisent d'année en année et excellent parfois à surfer sur les émotions de leurs victimes pour arriver à leurs fins. « *Cela ne sert à rien de définir la négligence grave, car avec l'évolution des techniques des escrocs, cette définition devient rapidement obsolète* », pense cependant Jean Cattaruzza.

Il s'agit aussi de vérifier si la banque n'a pas failli à détecter la fraude. Dans plusieurs dossiers introduits chez le médiateur, il a été démontré que le fraudeur a réussi à confirmer de nombreuses transactions sans être remarqué par les systèmes de détection de fraude de la banque (ou remarqué trop tardivement). Malheureusement, les banques ont rarement tenu compte de ces éléments pour intervenir même partiellement dans le remboursement de la victime. ■

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

La législation qui s'applique à la sécurité de nos transactions de paiement est d'origine européenne.

La directive sur les services de paiement adoptée en 2015 (PSD2) a été transposée en droit belge en 2018. Cette législation avait notamment pour objectif de mieux protéger les consommateur·ice·s face aux risques de sécurité accrus liés aux paiements électroniques. C'est cette législation qui a notamment introduit le principe de l'authentification forte lorsque l'on consulte son compte en ligne ou que l'on initie un paiement électronique en ligne. On commence par s'identifier, puis on autorise l'opération.

Concrètement, il nous est demandé d'utiliser deux des éléments suivants :

- **quelque chose que l'on connaît** (ex. : un mot de passe, un code pin, une question secrète) ;
- **quelque chose que l'on possède** (ex. : une carte de paiement, un smartphone, un digipass, une clé USB d'authentification) ;
- **quelque chose qui nous est propre** (ex. : une empreinte digitale, une reconnaissance vocale, la forme de l'iris).

Si l'on est victime d'une opération débitée sur notre compte bancaire qui n'a pas été vérifiée par notre banque par l'authentification forte, la banque est tenue de rembourser le montant dérobé à son·sa client·e. L'opération est réputée non autorisée.

En revanche, il n'y a pas droit au remboursement si le·la titulaire du compte a commis une négligence grave au moment du paiement ou si il-elle a commis une fraude.

À partir du 9 octobre 2025, une nouvelle législation européenne rend obligatoire la vérification de la correspondance entre le nom du bénéficiaire du paiement et le numéro de compte (IBAN) pour tous les virements en euros. Les banques devront fournir une alerte en cas de non-concordance, permettant aux client·e·s de valider ou d'annuler le virement en toute connaissance de cause. Cette mesure vise à réduire la fraude et les erreurs dans les paiements. Quelques banques n'ont pas attendu la dernière minute pour mettre en place cette nouvelle obligation : Argenta, KBC et BNP Paribas Fortis pour les virements faits à partir de son application.



ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES

Les escrocs utilisent des mécanismes psychologiques qui ne mettent personne à l'abri.

Anne Fily et Morgane Kubicki

En août 2021, un homme reçoit un appel de sa banque, c'est le bon numéro qui s'affiche. Un conseiller lui apprend que quelqu'un essaie d'effectuer avec sa carte bancaire un paiement de 9 000 euros dans une bijouterie à Madrid. Cet homme confirme que ce n'est pas lui. Pour bloquer le paiement, le conseiller lui demande de confirmer des informations personnelles et mentionne même les dernières transactions qu'il a effectuées. Pour cela, le conseiller lui demande de valider un code qui vient de lui être envoyé. Sans le savoir, il venait de valider l'achat de ce bijou. Cet homme, c'était Dominique Strauss-Kahn. Désormais plus connu pour être accusé d'agressions sexuelles que pour sa carrière politique, l'homme a tout de même été à la tête du Fonds monétaire international et ministre de l'Économie et des finances en France.

À l'époque, ce type de fraude était moins courant, mais il montre qu'il peut toucher tout le monde. « *Ce que l'on sait des victimes, c'est que cela n'a rien à voir avec le niveau d'éducation. Statistiquement par contre, il est vrai qu'il y a plus de personnes âgées* », affirme Jean Cattaruzza, le médiateur des services financiers.

« *En ce qui concerne la fraude à l'investissement, la plupart des victimes ont la quarantaine. Le deuxième groupe le plus touché est les jeunes. Pour les autres types d'arnaques, il n'y a pas vraiment de profil. Tout le monde peut potentiellement être victime* », précise Katrien Eggers, responsable de la communication du Centre pour la cybersécurité Belge.

Selon Nathalie Granier, psychologue, analyste et spécialiste des contenus cyber, l'escroc va faire appel à deux concepts psychologiques pour manipuler ses victimes et leur faire faire quelque

chose qu'elles n'auraient pas faites en temps normal. D'abord, la psychologie comportementale. Cela peut être la mise en place d'un environnement bruyant, stressant ou le plus souvent dans le cas de phishing la création d'un sentiment d'urgence. La peur qui entraîne un pic de stress aigu induit une vigilance diminuée. Trop de sollicitations, lorsqu'il nous est demandé de réaliser beaucoup d'opérations, vont nous mener à se focaliser sur une tâche et oublier la sécurité. Si à cela s'ajoute un contexte propre à la victime qui peut être distraite par son environnement au moment de l'appel le vendredi soir plutôt que le matin d'un jour de semaine, la victime est particulièrement vulnérable.

La peur qui entraîne un pic de stress aigu induit une vigilance diminuée.

Vient ensuite la psychologie cognitive. Il s'agit des facteurs émotionnels, un ensemble de leviers psychologiques qui peuvent être exploités pour influencer ou manipuler une personne afin d'obtenir des informations ou une coopération. Nous sommes tous·tes sujet·te·s à des préjugés. Nous avons tendance à faire confiance aux messages émanant de personnalités importantes, d'institutions ou de personnes que nous connaissons. Un·e utilisateur·rice peut rencontrer un avertissement de sécurité lors de la navigation sur un site web, mais au lieu de prendre cette alerte au sérieux, il-elle le considère comme une fausse alarme ou une erreur du navigateur. Enfin, de nombreuses personnes peuvent faire preuve d'un excès de confiance, pensant qu'elles ne tomberont jamais dans une arnaque. ■



© Cemrecan Yurtman - Unsplash

BELGIQUE PAR AMOUR DU PAIEMENT NUMÉRIQUE

« Nous observons une diminution générale de l'utilisation des espèces, principalement en raison d'une baisse significative de leur usage chez les adultes de plus de 55 ans », affirme le baromètre des paiements numériques, une étude réalisée par la Vrije Universiteit Brussel pour le compte des partenaires Febelfin, Bancontact Payconiq Company, Mastercard, Visa et Worldline. Les chiffres de la Banque centrale européenne ne disent pas le contraire. Il y a eu en effet moins de retraits aux distributeurs en 2024 qu'en 2023.

Mais les acteurs du paiement numérique (qui ont donc un intérêt certain à pousser ce mode de paiement) oublient de préciser quelque chose : s'il y a bien eu moins de retraits (de 138 millions en 2023 à 129 millions en 2024), le montant total retiré, lui, est en augmentation. Cela confirme une tendance que l'on voit depuis plusieurs années : on va moins souvent au distributeur, mais on retire plus à chaque retrait. Pourquoi ? Parce que ces machines sont de plus en plus difficiles à trouver, tout simplement. Selon le même document, nous avons perdu 424 distributeurs l'année dernière, passant de 4 056 machines à 3 632. En 2020, on en comptait encore 6 411...



© Fred Romero - Flickr

BELGIQUE TRAFIC D'INFLUENCE ET JEUX DE HASARD

Une quinzaine de responsables de la banque au lion défilent depuis le mois de juillet dans les bureaux de l'Office central pour la répression de la corruption. Une enquête a en effet été ouverte pour « trafic d'influence », ING étant soupçonnée d'avoir fermé les yeux sur les importants dépôts en liquide voire d'avoir couvert les agissements de Didier Reynders.

Entre 2008 et 2018, l'ancien ministre et commissaire européen aurait déposé par moins de 700 000 euros en liquide sur son compte ING. Finalement questionné par sa banque, il aurait commencé à acheter massivement des billets de loterie. Les gains éventuels étaient à nouveau reversés sur le compte ING. Mais ce n'est qu'en 2023 que la banque orange a transmis une déclaration de soupçons à la Cellule de traitement des informations financières.



EUROPE ING ET LES PAIEMENTS SUSPECTS

L'appétit du risque d'ING a encore une fois mis la banque néerlandaise dans l'embarras. Selon l'enquête « Dirty Payments », la banque néerlandaise a accepté de traiter, via un compte-clé, des milliards d'euros de transactions à haut risque pour le géant du paiement Worldline. Pornographie, casinos illégaux, blanchiment, escroqueries... les documents obtenus par le quotidien Le Soir et ses partenaires montrent que ces transactions douteuses passaient par un compte ING. Ces flux avaient déjà alerté en interne, mais la banque affirme que la vérification des commerçants est la responsabilité de Worldline.



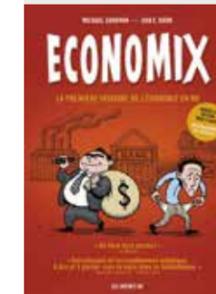
© José Ignacio - Unsplash

MONDE FINANCER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les financements fossiles des banques repartent à la hausse. En 2024, les 65 plus grandes banques mondiales ont fourni un financement de 869,4 milliards de dollars aux énergies fossiles. Le rapport annuel Banking on climate Chaos, qui remonte la piste des financements des énergies fossiles, note surtout que ce montant, alors qu'il était en baisse depuis 2021, représente une augmentation de 23 % par rapport aux financements accordés en 2023.

En 2024, les banques ont accordé 429 milliards de dollars à l'expansion des énergies fossiles, dont 31 % proviennent des banques américaines et 21 % des banques européennes. Parmi elles, BNP Paribas et ING. « Cette année, les banques ont montré leur vrai visage : beaucoup ont abandonné leurs engagements climatiques et ont redoublé d'efforts pour financer l'expansion des combustibles fossiles, alors même que les températures mondiales battent des records », regrette Lucie Pinson, directrice et fondatrice de Reclaim Finance.

LIRE SPECIAL ROMANS GRAPHIQUES



ECONOMIX

À travers l'histoire, Michael Goodwin raconte la mondialisation, l'impact de guerres, des changements climatiques ou des pénuries sur notre économie. Édition Les Arènes, 304 pages, 29,90 euros



LE CAPITAL

Angleterre, XIX^e siècle, la petite fabrique créée par Roy se développe en même temps que le capitalisme. À travers cette histoire, Hiromi Iwashita propose une adaptation en manga du grand classique de Karl Marx. Éditions Kurokawa, 224 pages, 7,30 euros



LE MONDE SANS FIN

Dans cet ouvrage, Jean-Marc Jancovici explique les changements profonds que notre planète vit actuellement et quelles conséquences, déjà observées, ces changements parfois radicaux signifient. Éditions Dargaud, 196 pages, 30 euros

Du 10 au 26 octobre, participez à nos ateliers d'arpentage

et plongez dans une lecture collective de bandes dessinées qui ont beaucoup à nous apprendre de la façon dont fonctionne l'économie.

PLUS D'INFO : WWW.FINANCITE.BE/ARPENTAGES2025

Votre exemplaire gratuit!

➔ **TENTEZ DE GAGNER**

UN DES 5 EXEMPLAIRES DU « SCHTROUMP FINANCIER », QUAND L'APPARITION DU SYSTÈME MONÉTAIRE VA BOULEVERSER LA PAISIBLE VIE DES LUTINS BLEUS.

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité

Le Forex

Le marché des devises est le plus grand marché financier du monde.

Morgane Kubicki

Si vous avez déjà payé ou retiré de l'argent hors de la zone euro, vous avez, vous aussi, du faire face au choix cornélien : dois-je choisir le montant en euro ou en devise étrangère ? Qu'est-ce que ça change ? Pourquoi le taux de change de ma banque n'est pas le même que celui que j'ai trouvé sur internet ?

En fait, les banquier-ère-s et les traders achètent et vendent des devises tout le temps pour procéder aux échanges internationaux. Pour chaque devise, il y a le prix pour lesquels ils-elles sont prêt-e-s à payer et des prix pour lequel ils-elles sont prêt-e-s à les vendre. Le point médian de ces prix est le taux moyen du marché. Entre elles, les banques et les services de transfert d'argent utilisent le taux moyen. À vous, il vous est facturé une marge supplémentaire. Lorsque vous vous retrouvez en face d'un terminal de paiement qui vous propose de payer dans la monnaie locale ou en euro, la société de paiement considère qu'afficher le prix en euro est un « service » qui est donc facturé. En choisissant la monnaie du lieu de vos vacances, c'est votre banque qui s'occupe de faire et vous facturer ce travail.

Le plus gros marché du monde

Le marché sur lequel les institutions s'échangent les devises se nomme le Forex, contraction de « Foreign exchange » (marché des changes, en français). Mais contrairement à la bourse de Bruxelles, celle de Londres ou de Tokyo, celui des devises est décentralisé. Certes, plus personne ne se rend physiquement à la bourse de Bruxelles pour échanger des actions, mais ces marchés ont tout de même une limite géographique. Le marché des devises, est partout et tout le temps. Alors que la bourse de Bruxelles est ouverte de 9 heures du matin à 10 heures du soir, le Forex commence sa séance en Australie avant de poursuivre en Asie et en Europe et finir aux États-Unis. Quand les traders américain-e-s vont se coucher, l'Australie reprend sa séance. Cela en fait le marché financier avec le plus gros volume du monde : 6 500 milliards de dollars échangés tous les jours.

Il y a de nombreuses raisons d'échanger des devises. Il peut simplement s'agir d'honorer un contrat signé en Livres sterling pour une entreprise belge par exemple. Vous pouvez aussi chercher à « équilibrer » votre portefeuille : si vous avez beaucoup d'actions européennes, vous pourriez avoir envie de garder quelques dollars en poche au cas où l'économie de la zone euro se portait mal et que le dollar, lui, se porte bien. Enfin, certain-e-s s'intéressent au Forex par pure spéculation.

Gagnant perdant

Sur le Forex, les devises se négocient par paires. On ne donne jamais la cotation d'une devise unique comme par exemple : quel est le cours du dollar ou quel est le cours du yen ? Cela n'a de sens que si on compare une devise avec une autre. La paire « euro dollar » est ainsi représentée par l'acronyme EURUSD. La valeur de la paire est ce que l'on appelle le taux de change. Dans cet exemple, la devise de gauche (euro) est la devise de base. Celle de droite (le dollar) est la devise cotée. Le taux de change indique la quantité de devise cotée (ici le dollar) qu'il faut pour obtenir la devise de base (ici l'euro). Ici, si notre paire EURUSD est cotée 1.5, cela signifie qu'il faudra 1,5 dollar pour obtenir un euro.

À la base, le marché des changes répond à des situations pratiques comme aider les entreprises qui ont besoin de devises pour réaliser leurs opérations commerciales internationales.

En pratique, quand on cherche à échanger une monnaie contre une autre, on se retrouve face à deux prix : le Bid et le Ask. Supposons par exemple que l'on souhaite à échanger des dollars contre des euros. Sur les sites d'information financière ou les pages spécialisées des journaux, le prix mentionné aura souvent la forme : EUR/USD = 1,0039/1,0043. Le premier prix, le Bid, est le cours de vente de la première devise mentionnée, ici l'euro. Le second prix, le Ask, est le cours d'achat de cette première devise.

En termes explicites, EUR/USD = 1,0040/1,0055 signifie qu'un euro se vend à 1,0040 dollar et qu'un euro s'achète pour 1,0055 dollar. La convention veut que ces taux de change soient exprimés avec quatre chiffres après la virgule.

Il est aisé de distinguer le cours de vente et le cours d'achat en se souvenant que le cours de vente est toujours inférieur au cours d'achat. En fonction de la commission retenue par l'agent de change, l'écart entre cours de vente et cours d'achat, appelé spread en anglais, peut-être plus ou moins grand.

Une devise qui s'apprécie

Supposons maintenant que l'euro « s'apprécie » face au dollar. Cela peut être dû à une multitude de facteurs. Peut-être que la Banque centrale européenne a décidé d'augmenter son taux directeur (ce qui rendrait l'euro plus attractif) ou que les dernières annonces de croissance de la zone euro sont particulièrement bonnes (cela voudrait dire que le commerce européen est porteur) ou encore que la Commission fait des annonces favorables à l'économie. Dans tous les cas, que vous soyez spéculateur-riche ou dans le commerce international, il vous serait donc intéressant d'avoir des euros en portefeuille.

Si l'euro s'apprécie face au dollar, cela veut dire que le taux de change passe par exemple de 1.5 (1 euro = 1,5 dollars) à 1.8 (1 euro = 1,8 dollar). Pour vous, habitant-e de la zone euro, les produits américains deviennent meilleur marché. Pour le dire autrement, les produits exportés par les États-Unis vers l'Europe deviennent plus « compétitifs ». Inversement, les produits européens exportés outre Atlantique seront plus chers aux yeux des Américain-e-s et donc moins compétitifs par rapport aux produits locaux. Les touristes américain-e-s devront faire plus attention à leurs dépenses en visitant l'Europe. À l'inverse, si vous décidez d'aller faire un roadtrip au Texas ou de visiter New York, vous pourrez vous laisser aller à quelques excès.

Spéculation

À la base, ce marché des changes répond à des situations pratiques comme aider les entreprises qui ont besoin de devises pour réaliser leurs opérations commerciales internationales, ou encore les particuliers qui ont besoin de changer leur monnaie avant de voyager. Mais comme souvent, les spéculateur-riche-s y ont vu une opportunité de faire du profit rapidement sans pour autant avoir spécialement besoin de Yen, Livres ou Dollars.

MULTIDEVISES

Depuis quelques années, les cartes « multidevises » sont apparues pour vous éviter les frais de change importants lorsque vous voyagez. Dans ces services, la conversion se fait au moment du paiement avec le taux de change en vigueur sur le marché et pas celui des bureaux de change. D'autres services d'envoi d'argent à l'international font économiser les frais en ne faisant en réalité jamais sortir l'argent du pays d'origine. Si vous souhaitez faire un virement vers les États-Unis alors que vous avez des euros, il y a bien quelqu'un de l'autre côté de l'Atlantique qui veut faire l'opération inverse. Le service de transfert collecte tous ces montants et fait l'intermédiaire.

Le trading sur Forex consiste donc simplement à prendre position sur les variations des prix des devises. Les investisseur-euse-s cherchent à tirer parti des fluctuations de prix des monnaies à la hausse et à la baisse, afin de réaliser des gains en achetant et en vendant une devise par rapport à une autre. Pour cela, ils et elles sont particulièrement attentif-ive-s aux annonces de croissance, de taux directeur, etc. qui pourraient faire augmenter la valeur d'une devise face à une autre. C'est encore mieux si vous parvenez à anticiper ces annonces pour vous procurer une devise à une prix bas et la revendre ensuite à ceux et celles qui en ont vraiment besoin.

Voilà pourquoi un certain nombre de plateformes encouragent les particuliers à investir le marché des changes : grande liquidité, possibilité de faire des opérations 24 h/24 et frais relativement réduits. Il n'en reste pas moins un marché particulièrement volatile et purement spéculatif pour quiconque se procure des devises étrangères dans le seul but de les revendre plus cher. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « COMPRENDRE LE FOREX », SEPTEMBRE 2025, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

EUR/USD = 1,0040/1,0055

↑
DEVISE
DE BASE

↑
DEVISE
COTÉE

↑
BID

↑
ASK



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez Airbnb de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité,

selon vous, on ne pourrait pas investir dans Airbnb lorsque l'on développe un fonds durable. Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

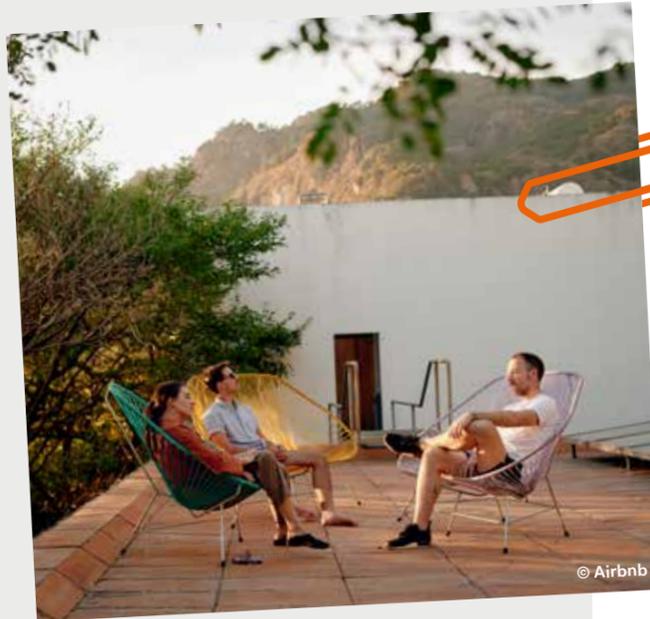
Chez Airbnb, nous pensons que chacun-e a un rôle à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons donc fixé comme objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030. La consommation d'électricité de nos bureaux est déjà compensée par des achats d'énergie 100 % renouvelable et nous encourageons les hôtes qui proposent des locations à le faire de la manière la plus responsable possible et même rénover leur logement. Comment faire plus ?

Vous nous accusez car les logements proposés sur notre plateforme seraient sortis du marché locatif classique et chasseraient les habitant-e-s hors des grandes villes. Notre étude affirme que les hôtels représentent la grande majorité des nuitées touristiques au sein de l'Union européenne (78 %). Avec plus de la moitié des nuitées réservées hors des villes, Airbnb contribue, au contraire, à répartir le tourisme hors des centres urbains surchargés. Notre service est une alternative au tourisme de masse.

Nous proposons des logements dans plus de 100 000 villes sur tous les continents. Comprenez bien qu'il n'est pas possible de tout vérifier. Lorsque nous avons appris que certaines propriétés de location à court terme étaient situées dans des colonies israéliennes situées en Cisjordanie occupée, nous avons rapidement annoncé que ces 200 annonces seraient supprimées de notre plateforme.

Entre temps, nous avons eu une meilleure idée. C'est pourquoi, six mois plus tard et après plusieurs poursuites judiciaires aux États-Unis et en Israël, nous avons trouvé plus judicieux de reverser tous les bénéfices liés à ces annonces à des organisations à but non lucratif. La coalition Don't Buy into Occupation (DBIO) a raison lorsqu'elle écrit que le prospectus de notre introduction en bourse en 2020 ne mentionnait pas les risques liés à des relations commerciales avec les colonies israéliennes. Ne tirant techniquement plus profit des ces locations, nous avons considéré qu'il ne s'agissait pas d'un risque.

Airbnb permet à de nombreuses familles de voyager de manière abordable ou de payer leurs charges en louant tout ou une partie de leur bien. Les locations soutiennent donc le développement des territoires, mais ce n'est pas à nous de juger si cela contribue au maintien, au développement et à l'expansion des colonies illégales ou si cela ne respecte pas le droit humanitaire. ■



Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climaticides).

Airbnb est épinglée dans la liste noire « droits fondamentaux » pour non-respect du droit humanitaire appliqué aux entreprises. Le groupe est présent dans 5 fonds dits « durables » commercialisés en Belgique.



Payer en 3 fois

Chère Tante Oseille, j'ai fait quelques achats en ligne récemment et on me propose souvent de payer en trois fois. Apparemment, sans frais supplémentaires. D'accord, il ne faut pas céder pour de petits achats, mais j'ai des billets de trains à acheter et ça m'aiderait à étaler cette grosse dépense...

Tante Oseille vous répond

La formule « Achetez maintenant, payez plus tard » est en effet de plus en plus mis en avant par les commerces en ligne. Et c'est vrai que cela paraît simple. Cette solution est proposée au moment du paiement des achats à côté des paiements classiques par Bancontact/Payconiq ou une carte de crédit.

Certaines personnes trouvent utile d'étaler une grosse dépense sur plusieurs mois. D'autres l'utilisent pour se laisser le temps de renvoyer l'article avant de devoir payer s'il ne leur convient pas.

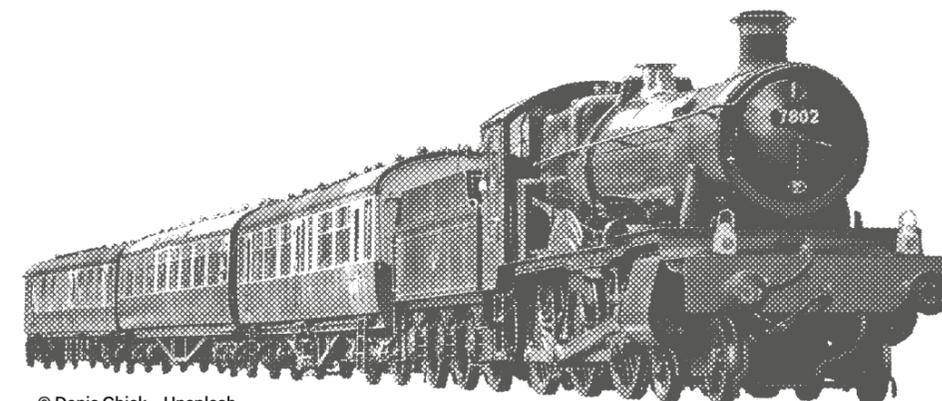
Pour ce qui est des frais, tu as presque raison. En effet, c'est le commerce qui supporte seul les frais de fractionnement du paiement en payant une commission. Pourquoi est-ce qu'un commerce est prêt à proposer une formule qui lui coûte plus cher ? C'est très simple : en proposant de payer en trois fois, un commerce voit ses ventes augmenter. Selon une de ces plateformes de paiement, un-e Belge sur cinq fait plus souvent des achats superflus avec le succès de ce mode de paiement.

Mais cette formule n'est pas sans risque non plus. Avec cette facilité, 15 % des particuliers qui ont choisi cette option reportent le paiement de la facture le plus longtemps possible ou font plus souvent des achats qu'ils ne peuvent pas se permettre. Et là, cela devient beaucoup plus dangereux. Presque 38 % des personnes qui ont choisi « acheter maintenant, payez plus tard » ont déjà du payer des frais de rappel et 17 % ont eu affaire à une agence de recouvrement de dettes.

En proposant de payer en trois fois, un commerce voit ses ventes augmenter.

En fait, il suffit de rater une échéance de quelques jours et les frais de rappels peuvent très vite grimper. Dans la masse de courriels que nous recevons chaque jour, cela peut arriver à tout le monde. Mais c'est aussi comme ça que les services de paiement gagnent leur vie...

Est-ce vraiment une bonne chose de proposer à des client-e-s de repousser le paiement de ses achats avec le risque d'endettement, de perte de contrôle des dépenses et l'impossibilité de faire face aux conséquences d'un non-paiement ? Je te conseille donc la plus grande prudence. Il est certainement plus sage d'emprunter un peu d'argent à un-e proche avec qui on peut discuter en cas de soucis plutôt qu'à un service qui ne répond que par mail automatique. ■



© Denis Chick - Unsplash

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
[HTTPS://WWW.FINANCITE.BE/ACTUALITE/23-MODULES-POUR-DEVENIR-EXPERTE-DU-QUOTIDIEN](https://www.financite.be/actualite/23-modules-pour-devenir-experte-du-quotidien)

« Les mécanismes redistributifs contribuent à contenir les inégalités »

Interview croisée de

GÉRALDINE THIRY,

Directrice de la Banque nationale de Belgique, et l'équipe de statisticiens derrière l'étude :

ROMAIN GRAILET, RUTGER KEMELS ET LAURENT VAN BELLE

En juin, la Banque nationale de Belgique a publié des statistiques sur les inégalités de revenus. La fiscalité des revenus liés au patrimoine étant moins progressive que celle liée aux revenus du travail, les ménages aux « épaules les plus larges » ne sont pas ceux qui, proportionnellement, paient le plus de charges sociales. En revanche, les mécanismes redistributifs contribuent à réduire les inégalités.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

En quoi cette étude apporte-t-elle des éléments nouveaux sur les inégalités en Belgique ?

— **Rutger Kemels** : Nous disposions déjà d'indicateurs de mesure des inégalités, mais ceux-ci ne capturaient pas l'ensemble des revenus en Belgique de manière optimale. Je pense particulièrement aux revenus du patrimoine qui sont moins bien pris en compte par les enquêtes déclaratives. Travailler sur les comptes nationaux offre l'avantage d'être le plus exhaustif possible.

— **Géraldine Thiry** : Ce travail sur la distribution des revenus, entre autres ceux du patrimoine, commence à s'institutionnaliser. On peut y voir une conséquence des débats sur les nouveaux indicateurs de richesse qui ont cours depuis 30 à 40 ans, où la demande est forte de sortir des moyennes pour prendre en compte la distribution, et ainsi mieux tenir compte des situations spécifiques des gens. À cet égard, l'un des apports majeurs de l'étude de la Banque nationale réside dans la meilleure prise en compte des hauts revenus. Lorsque vous menez une enquête sur un échantillon de personnes, vous n'avez pas forcément l'ensemble des revenus qui sont représentés. Si quelques personnes captant une part considérable de revenus sont absentes de votre échantillon, cela a une tendance à déformer fortement la réalité. La prise en compte de ces hauts revenus offre donc une importante amélioration de la représentation des inégalités.

Est-ce que les inégalités de revenus augmentent ?

— **Rutger Kemels** : Il ressort surtout de l'étude que le niveau d'inégalités était sous-estimé avec les outils que nous utilisions auparavant. Les inégalités sont un phénomène complexe, et il est difficile de les appréhender avec un seul indicateur. Sur l'évolution, lorsque l'on mesure les inégalités avec l'indice de Gini (mesure des inégalités au sein d'une population, ndr), nous observons une certaine stabilité dans le temps. En revanche, lorsque l'on se penche sur la concentration des

revenus, nous constatons une augmentation entre 2015 et 2022. Par exemple, si l'on prend 10 % de l'ensemble des revenus de tous les ménages, et que l'on regarde combien de ménages se partagent ces 10 %, on observe une plus grande concentration. En d'autres termes, on observe que le nombre des ménages qui captent ces 10 % de revenus est moins élevé en 2022 qu'en 2015. Mais on compare ici deux images fixes dans le temps, cela ne dit donc rien de l'évolution entre ces deux instantanés.

Les résultats montrent une concentration du revenu disponible plus importante parmi les plus riches, surtout dans le pourcentage qui touche les revenus les plus élevés. C'est un résultat auquel vous vous attendiez ?

— **Laurent Van Belle** : Les 10 % de ménages aux revenus les plus élevés représentent à peu près 25 % de la masse totale du revenu disponible en Belgique. On observe aussi une très grande différence entre le top 1 % et les 9 autres pourcents qui font partie du haut de la distribution. 1 %, cela paraît peu intuitivement, mais cela représente quand même environ 50 000 ménages ou 110 000 personnes.

— **Géraldine Thiry** : Cette étude se focalise sur les revenus. Vous pouvez avoir pendant un temps des revenus élevés pour des raisons exceptionnelles, puis des revenus plutôt dans la moyenne. Vous pouvez par exemple être dans le top 10 % l'année où vous touchez votre capital pension puis en sortir très vite. Dans cette étude, on ne regarde pas le patrimoine en tant que tel mais bien les flux de revenus qui y sont associés. Évidemment, plus longtemps vous aurez des flux



© Tjil Vereenoghe - Flickr

élevés, plus vous allez vous constituer un patrimoine important. Généralement, les inégalités de patrimoine sont plus fortes que les inégalités de revenus. Si on veut interpréter en termes de condition de vie ce qui se passe au sein des 1 %, il faut à mon sens prendre à la fois les revenus et le patrimoine en considération.

Est-ce pour les mêmes raisons que vous avez trouvé que 42 % des ménages n'épargnent pas ?

— **Romain Grailet** : L'épargne telle que nous la calculons pour une année est la différence entre les revenus et la consommation. Il arrive que certaines consommations exceptionnelles (achat d'une voiture, etc.) soient tellement élevées qu'elles rendent l'épargne nulle ou même négative pour une année. L'épargne négative signifie que les ménages doivent puiser dans leurs ressources existantes ou emprunter de l'argent pour satisfaire leurs besoins de consommation. Nous ne regardons que le flux d'épargne, c'est-à-dire l'épargne constituée sur une année, et non les montants déjà accumulés sur les comptes d'épargne au cours des années précédente. Le retraité qui puise sur son stock désépargne, mais cela ne dit rien de sa consommation. Les gens qui désépargnent ne sont pas nécessairement regroupés dans le bas de la distribution des revenus.

— **Laurent Van Belle** : On ne mesure pas non plus les transferts intrafamiliaux. Un jeune qui s'installe à globalement moins, voire pas de revenus. Mais il a tout de même un loyer à payer. S'il profite de l'aide familiale, il sera reflété comme désépargnant dans notre étude. Ce chiffre de 42 % est par ailleurs en ligne avec les ordres de grandeur évoqués par d'autres sources d'information, et n'est donc en soi pas surprenant.

Les revenus du patrimoine sont plus importants pour les ménages qui ont le plus de revenus. Est-ce un raccourci de dire que ce sont ces revenus qui creusent les inégalités ?

— **Géraldine Thiry** : On constate effectivement que le pourcentage des ménages qui capte le plus de revenus est celui où la part des revenus liés à la propriété est la plus grande. Or, les revenus de la propriété ne sont pas soumis aux cotisations sociales et sont soumis de manière plus limitée à l'impôt. Donc,

ce que l'on peut dire, c'est que les mécanismes redistributifs touchent proportionnellement moins les ménages dont la part des revenus issus du patrimoine est la plus élevée.

À l'inverse, qu'est-ce qui, selon vous, permet de réduire les inégalités ?

— **Géraldine Thiry** : L'étude compare trois types de revenus : les revenus primaire, disponible, et disponible ajusté. Les revenus primaires sont ceux qui sont perçus avant toute forme de redistribution. Lorsque l'on regarde le revenu disponible, après cotisations et éventuelles allocations, on voit que les inégalités diminuent. Enfin, lorsque l'on observe le revenu disponible ajusté, c'est-à-dire « corrigé » en tenant compte des prestations de services publics comme l'éducation ou la santé, on observe que les inégalités diminuent encore davantage. Ce qui ressort factuellement, c'est que les mécanismes redistributifs contribuent à réduire les inégalités.

— **Rutger Kemels** : Notre étude ne permet pas encore de mesurer l'impact des impôts indirects, comme la TVA, sur les différents groupes de ménages. Si nous intégrions cette variable dans une prochaine étude, cela permettrait d'avoir une vision encore plus fine des inégalités.

Sur la consommation justement, vous notez que l'inflation a eu un effet plus important sur les revenus les plus faibles.

— **Géraldine Thiry** : La composition de la consommation est très différente selon la catégorie de revenus à laquelle vous appartenez. Parmi les ménages aux revenus les plus faibles, il y a une place relativement importante de tout ce qui est lié au logement, à l'énergie et à l'électricité. Quand on connaît une crise énergétique comme celle de 2022, ce qu'on peut conclure de notre étude, c'est qu'il y a une plus grande vulnérabilité des ménages aux revenus les plus faibles lors des fortes augmentations de prix, car ces ménages y consacrent une part plus importante de leurs revenus. Pour pouvoir juger de la vulnérabilité d'une catégorie de revenus à un accroissement de prix, il est donc important de regarder la part que ces dépenses représentent proportionnellement au revenu. Et ceci ne vaut pas que pour l'énergie : il ne faut par exemple pas non plus sous-estimer l'importance de l'augmentation des prix des denrées alimentaires pour les ménages qui ont les revenus les moins élevés.

Il y a également une surreprésentation des femmes parmi les revenus les plus faibles ?

— **Romain Grailet** : Notre analyse se fait au niveau des ménages, pas au niveau des personnes qui le composent.

— **Laurent Van Belle** : Si notre analyse se fait au niveau de ménage, il est vrai que parmi les revenus les plus faibles, il y a une surreprésentation des femmes, adultes et enfants confondus. Elles représentent 53,6 % contre 48 % chez les revenus les plus élevés. C'est peut-être dû à la composition des familles monoparentales qui sont principalement constituées de femmes, mais notre étude ne nous permet pas de tirer de conclusion sur ce point. ■

ANALYSE Niveau de prise de tête



Changer de banque avec son numéro de compte, impossible ?

Comme pour la téléphonie, pouvoir changer d'institution financière en gardant son numéro encouragerait la mobilité.

Anne Fily

pratique de vente conjointe qui limite l'ouverture d'un compte d'épargne à celles-celles qui ont également un compte à vue.

Chaque année, la fédération du secteur financier, rend public le nombre de client-e-s qui ont demandé à changer de banque par l'intermédiaire du service de mobilité interbancaire appelé « Bankswitching » : plus de 100 000. Si le chiffre peut paraître important, cela ne représente en réalité pas plus de 0,41 % des comptes à vue et 0,19 % des compte d'épargne.

Le taux de client-e-s qui décident de changer de fournisseur est bien plus élevé dans d'autres secteurs. 18% des assuré-e-s ont changé ainsi d'assureur au cours des années 2021-2023 alors que la procédure reste compliquée. 18,42 % des consommateur-riche-s d'électricité et 19,76 % des consommateur-riche-s de gaz ont changé de fournisseur d'énergie en 2023. En 2024, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications a compté que 8,7 % des détenteur-riche-s d'une carte SIM active ont changé de contrat de téléphonie mobile en faisant usage de la procédure de portabilité du numéro. Depuis l'adoption en 2002 de la réglementation relative à la portabilité des numéros mobiles, ce ne sont pas moins de 19,03 millions de numéros de téléphone mobile qui ont été portés au total.

Le niveau élevé de fidélité des Belges à leur banque paraît donc particulièrement déconcertant alors qu'une part non négligeable de la clientèle n'adhère plus à la politique d'investissement de sa banque ou n'est pas satisfaite de la qualité des services fournis¹.

Obstacles à la mobilité bancaire

Dans son avis publié fin 2023, l'Autorité belge de la concurrence avait listé les différents obstacles qui freinent la mobilité bancaire dans notre pays. Sont ainsi pointées du doigt les pratiques de ventes conjointes lors de l'octroi des crédits hypothécaires : l'obligation d'ouvrir un compte à vue auprès de la banque prêteuse afin d'y faire verser leur salaire et bénéficier d'une réduction sur le prêt en souscrivant également une assurance habitation et/ou une assurance solde restant dû, perdue en cas de changement d'assurance. Résultat, les client-e-s hypothécaires sont fortement lié-e-s à la banque pendant toute la durée de leur prêt. Une autre

La procédure de mobilité bancaire mise en place en Belgique est limitée aux comptes à vue (toutes les banques) et aux comptes d'épargne (certaines banques). Or, les client-e-s détiennent généralement plusieurs produits dans une même banque. Transférer une épargne pension ou une épargne à long terme n'est pas toujours possible et transférer un compte titre peut prendre plusieurs semaines et s'avérer particulièrement onéreux (entre 25 euros et 150 euros par ligne selon la banque).

Le faible taux de mobilité bancaire n'est pas propre à la Belgique.

Le faible taux de mobilité bancaire n'est pas propre à la Belgique. Sous pression de la Commission européenne, le secteur bancaire représenté par le Comité européen de l'industrie bancaire (EBIC) avait adopté un code de conduite pour le changement de compte bancaire entré en vigueur fin 2009. Sa mise en œuvre a été jugée incomplète et inadéquate. Face à l'échec de cette auto-régulation, la Directive relative au compte de paiement (PAD), adoptée en juillet 2014, a introduit l'obligation pour tous les Etats membres de veiller à ce qu'un service obligatoire de changement de compte soit mis en place. C'est sur cette base qu'a été adopté en Belgique le service de mobilité interbancaire appelé « Bankswitching » qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'a pas vraiment changé la donne.

Ce service de mobilité n'apporte pas de garantie absolue et suscite de la méfiance de la part de certain-e-s client-e-s. Il ressort de témoignages que



© Freepik

DES EFFETS SUR LA RENTABILITÉ DES BANQUES

Une enquête de 2007 de la Commission européenne sur le secteur de la banque de détail faisait état d'une corrélation directe entre un faible niveau de mobilité des client-e-s et une rentabilité élevée de la banque. Elle conclut que l'incidence de la mobilité des client-e-s sur le pouvoir de marché dans le marché des comptes de paiement (mesuré par la rentabilité totale de l'activité de banque de détail) était telle qu'une augmentation de 1 % du taux de rotation du marché (la part des client-e-s qui changent de prestataire au cours d'une année donnée) provoquait une diminution équivalente du ratio de rentabilité avant impôt des banques. ■

différentes modalités : soit en portant un numéro de compte existant qui serait associé à un nouveau numéro de compte en arrière-plan (le-la client-e n'en serait pas forcément informé), soit en créant un identifiant/alias associé à un numéro de compte existant qui serait communiqué aux débiteurs/créanciers ; soit en remplaçant la totalité des numéros de compte existants par de nouveaux numéros de compte portables. L'étude conclut à la faisabilité et à l'efficacité de la portabilité, mais indique que la mettre en place au niveau européen ne serait pas viable compte tenu des coûts de mise en œuvre. En revanche, au niveau national, les coûts de mise en œuvre seront sans aucune mesure bien inférieurs et le nombre de personnes potentiellement intéressées peut être élevé.

Encourager le changement de banque permettrait d'accroître la pression sur les banques afin qu'elles répondent davantage à leurs besoins que ce soit en matière de qualité des services (pensons notamment aux personnes qui ne sont pas à l'aise avec la banque numérique), de simplification des produits, de rémunération de l'épargne. Pouvoir changer plus facilement de banque, c'est aussi faire pression notamment sur les grandes banques afin qu'elles modifient leurs politiques de crédit et d'investissement qui trop souvent encore soutiennent des activités nuisibles pour notre environnement, qui ne sont pas suffisamment respectueuses des droits humains ou qui favorisent la spéculation. ■

des paiements et des domiciliations ne seraient pas correctement transférés et que l'historique des transactions serait perdu lorsque l'on fait usage de ce service. Cependant, l'objectif de la Directive PAD n'était pas nécessairement d'accroître le nombre de changements, mais plutôt de le faciliter. La Commission européenne considère donc l'objectif atteint.

La portabilité des numéros de compte au niveau national

Une façon d'augmenter la mobilité serait d'adopter la portabilité des numéros de comptes comme ce fut le cas pour la téléphonie. Plus besoin de communiquer notre nouveau numéro de compte. Garder le même numéro de compte nous garantirait par ailleurs que tous les paiements entrants arrivent bien.

Juridiquement, rien n'empêche la Belgique de mettre en place un tel dispositif. Dans sa déclaration politique, l'actuel gouvernement fédéral s'est engagé à accroître la concurrence entre les institutions financières en examinant la faisabilité de la portabilité des numéros de compte. Une proposition de loi, déposée par l'opposition, visant à instaurer un réel système de portabilité des numéros IBAN des comptes bancaires est actuellement sur le bureau de la Chambre des Représentants. Cette mesure fait partie des recommandations de l'Autorité belge de la concurrence pour accroître la concurrence dans le secteur bancaire de notre pays dominé par un oligopole de quatre grands acteurs².

Consulté, le conseil d'État balaie le système de portabilité des numéros Iban, selon lui, incompatible avec la définition du règlement européen sur les paiements. La Banque centrale européenne, elle aussi consultée, conclut que la possibilité pour un-e client-e de changer de banque sans changer de numéro de compte est techniquement possible, mais probablement trop coûteuse. Selon une étude commanditée par la Commission européenne sur la mobilité bancaire au sein de l'Union européenne³, la portabilité des numéros de compte peut s'effectuer selon

1. Testachats, Les banques dont vous êtes les plus satisfaits, 05/07/2024, <https://www.test-achats.be/argent/comptes-a-vue/news/banques-satisfaction-client> :

2. BNP Paribas Fortis, Belfius, KBC/CBC et ING

3. Deloitte, Study on tools designed to facilitate switching and cross-border opening of payment account on the EU payment accounts market, 2021, <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/70d1fcb7-f338-11eb-aeb9-01aa75ed71a1>

POUR ALLER PLUS LOIN : « PORTABILITÉ DES NUMÉROS DE COMPTES BANCAIRES », ANNE FILY, SEPTEMBRE 2025, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

ANALYSE Niveau de prise de tête



Limiter l'inflation à tout prix

En utilisant une politique monétaire « créative », les banques centrales ont généré des transferts financiers au profit des banques commerciales.

Bernard Bayot

L'inflation est l'impôt le plus régressif possible. Elle rogne les salaires, affecte la vie des plus pauvres et pèse sur le pouvoir d'achat. Maintenir l'inflation à un niveau bas est une question de justice sociale. La raison en est simple : nous n'avons pas tout de la même consommation. Plus vos revenus sont faibles, plus vous consacrez une part importante de votre budget à l'alimentation. Et, quand les prix augmentent au supermarché, le poids du ticket de caisse n'est pas le même. Même chose pour l'énergie. Or tant l'alimentation que l'énergie sont des dépenses largement inévitables et donc incompressibles. Ce sont donc les plus modestes qui encaissent davantage l'inflation.

Voilà pourquoi la stabilité des prix est l'objectif principal de l'Eurosystème, qui regroupe la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales des États membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro. Chaque banque centrale s'efforce de préserver la valeur de la monnaie en veillant à ce que l'inflation ne soit ni trop élevée ni trop faible. Dans la zone euro, l'objectif est de tendre vers un taux d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le principal outil de cette politique monétaire est ce que l'on appelle le taux directeur (lire ci-contre), c'est-à-dire le taux d'intérêt fixé par une banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales qui en ont besoin. Ce taux directeur influence le taux d'intérêt auquel les banques commerciales prêtent à leur tour à leurs clients, notamment les ménages et les entreprises. En 2009, alors que la variation du taux ne suffisait pas à relancer l'économie, la BCE fait le choix d'un outil « non conventionnel » : l'assouplissement quantitatif.

Cet outil consiste pour la Banque centrale européenne à acheter massivement des titres financiers. C'est une manière pour elle d'injecter des liquidités dans l'économie afin d'accélérer l'activité et l'inflation. D'autres banques centrales, notamment américaine, japonaise ou anglaise l'ont fait avant elle.

Ces achats se sont intensifiés à partir de 2014. Pour faire face à la baisse inédite de l'inflation, l'Eurosystème achète davantage de titres. L'ensemble des actifs détenus par l'Eurosystème a atteint

son niveau le plus élevé en 2022, à près de 3 250 milliards d'euros. Depuis, à la suite du rebond de l'inflation, les banques centrales de la zone euro tendent à revenir à leur politique monétaire « conventionnelle » en adaptant les taux. Les politiques d'assouplissement quantitatif ont été abandonnées.

La politique monétaire créative, ça fonctionne ?

Cette politique de l'assouplissement quantitatif a-t-elle été un succès ? Difficile à dire. Depuis son intensification décidée en 2014 et jusqu'à la crise sanitaire, l'inflation est restée en-dessous, parfois largement, de la barre des 2 %. En revanche, à partir de 2022, elle s'est envolée provoquant un sérieux renchérissement du coût de la vie. Rappelons-nous, les prix de l'énergie ont explosé cette année-là à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, ce qui a provoqué une inflation totale, mesurée sur la base de l'indice des prix à la consommation à 10,3 % en Belgique. C'est le taux d'inflation le plus élevé qu'ait connu notre pays depuis le début des mesures européennes harmonisées ! Tout ceci ne démontre pas l'efficacité de ces programmes d'assouplissement quantitatif. Mais, à l'inverse, toute analyse contre-factuelle est malaisée : on ignore évidemment ce qu'il se serait passé sans cette nouvelle politique...

La Banque nationale de Belgique a perdu plus de 7,5 milliards d'euros en 3 ans.

Ce que l'on sait, c'est que la Banque nationale de Belgique (BNB) a perdu 580 millions d'euros en 2022, 3,37 milliards d'euros en 2023 et encore 3,67 milliards en 2024. Une perte de plus de 7,5 milliards en trois ans ! Et ce n'est pas fini, dans son communiqué du 26 mars 2025, la BNB anticipe une perte cumulée d'un montant de 2,8 milliards d'euros supplémentaires dans les cinq prochaines années. Nous en serions donc à près de 10,5 milliards de pertes en 8 ans...

Il y a deux explications. D'abord, le fait que les actifs qui ont été achetés dans le cadre du programme d'assouplissement étaient assortis de rendements bas. Or les taux d'intérêt aujourd'hui sont bien plus élevés.

Les titres acquis à l'époque ont donc mécaniquement moins de valeur, ce qui entraîne des moins-values pour les banques centrales, qu'elles soient latentes, tant que les titres sont conservés, ou réalisées, au moment où les titres sont arrivés à échéance ou revendus.

Ensuite, la rémunération des dépôts des banques commerciales. Avec les programmes d'assouplissement quantitatif, les investisseurs ont reçu des liquidités des banques centrales en échange des titres qu'ils-elles leur ont vendus. Ils-elles ont pu décider d'investir celles-ci dans d'autres projets ou actifs financiers, mais ils-elles pouvaient tout aussi bien décider de conserver ces liquidités. C'est le cas, en particulier, des banques de la zone euro qui les ont placés bien au chaud à la banque centrale. Pour le dire autrement, le problème n'est pas tant le taux de 2,50 % offert par les banques centrales sur ces dépôts à compter du 12 mars 2025 (lire ci-dessous) que le volume de ces dépôts, lui-même induit par l'augmentation impressionnante de la masse monétaire disponible dans la zone euro à la suite des assouplissements quantitatifs.

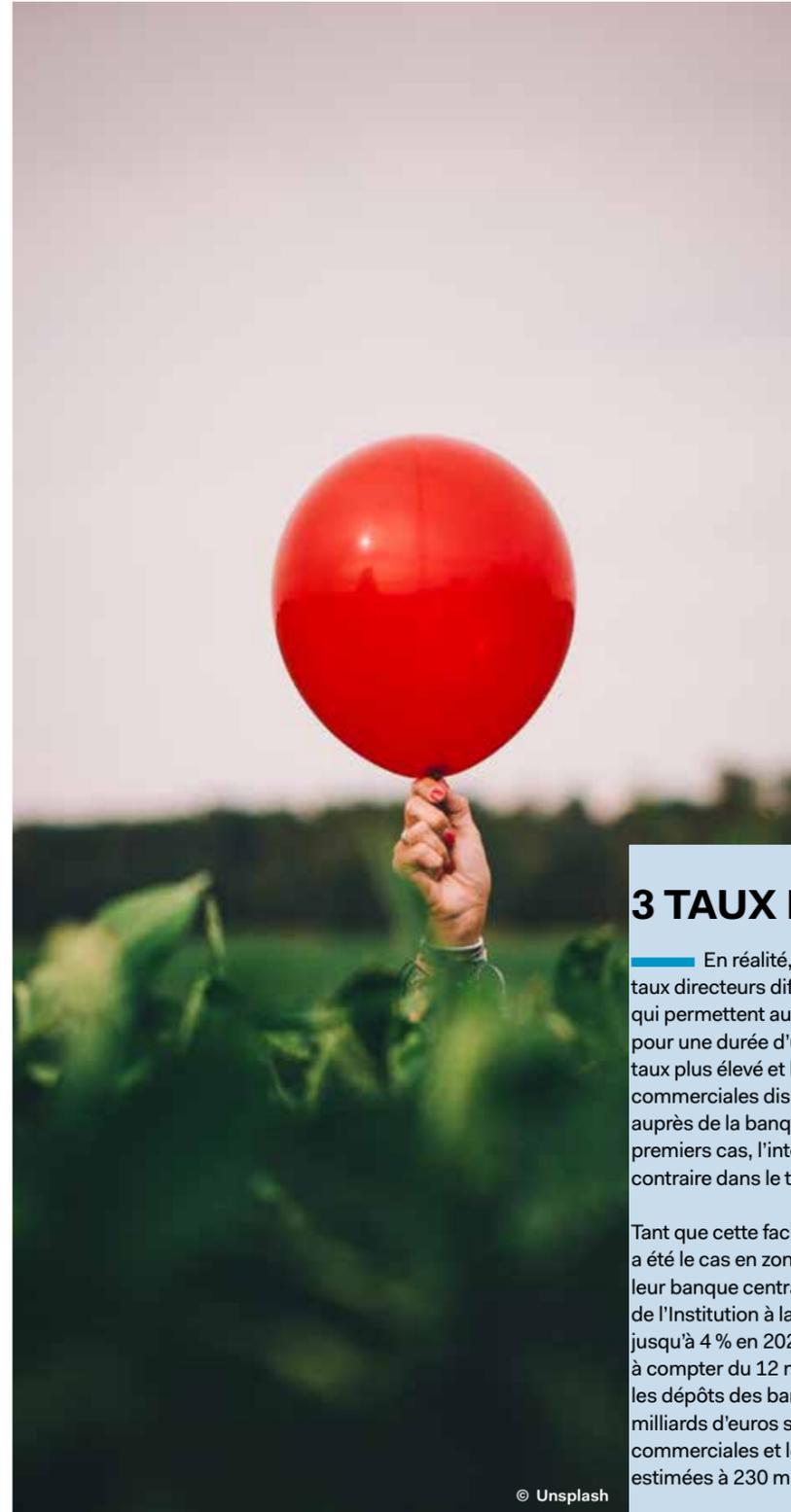
La politique monétaire créative qualifiée d'« assouplissement quantitatif » menée depuis 2009 a participé aux très lourdes pertes subies par les banques centrales de la zone euro et estimées à pas moins de 230 milliards d'euros sur la période 2023-2028. Si l'on admet que ces pertes ne sont pas un problème pour elles, se posent néanmoins, à côté de la question de l'efficacité de l'assouplissement quantitatif par rapport à l'objectif de politique monétaire, celle de la légitimité des transferts financiers qu'elle a générés au profit des banques commerciales. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « UNE POLITIQUE MONÉTAIRE CRÉATIVE, MAIS À QUEL PRIX ? », BERNARD BAYOT, SEPTEMBRE 2025, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

3 TAUX EN 1

En réalité, la BCE utilise, comme d'autres banques centrales, non pas un mais trois taux directeurs différents : le principal taux directeur est celui qui s'applique aux opérations qui permettent aux banques commerciales d'emprunter à la banque centrale des liquidités pour une durée d'une semaine, le deuxième concerne des emprunts pour 24 heures à un taux plus élevé et le troisième s'applique à la situation inverse, à savoir lorsque les banques commerciales disposent d'un excédent de liquidités qu'elles déposent pour 24 heures auprès de la banque centrale – c'est ce que l'on appelle la facilité de dépôt. Dans les deux premiers cas, l'intérêt est payé par la banque commerciale à la banque centrale, c'est le contraire dans le troisième.

Tant que cette facilité de dépôt se voyait appliqué un taux d'intérêt négatif comme cela a été le cas en zone euro jusqu'en juillet 2022, les banques commerciales payaient donc leur banque centrale pour accueillir leurs liquidités afin qu'elles soient en sécurité auprès de l'Institution à la solvabilité garantie. Depuis lors, ce taux est monté progressivement jusqu'à 4 % en 2023 avant de redescendre ensuite mais en restant toujours positif (2,50 % à compter du 12 mars 2025), ce qui signifie qu'à présent les banques centrales rémunèrent les dépôts des banques commerciales. Ceci a conduit à un transfert de centaines de milliards d'euros sur la période 2023-2028 des banques centrales vers les banques commerciales et leurs actionnaires, qui contribue aux pertes cumulées de l'Eurosystème estimées à 230 milliards d'euros sur la période 2023-2028. ■





Financer la transition sans dette

Les investisseurs (y compris les banques commerciales) n'investiront pas suffisamment dans la transition puisque 2/3 des investissements nécessaires ne sont pas rentables.

Groupe Plans B pour la BCE

Avant 1971, la monnaie d'un pays n'était créée qu'en fonction du stock d'or disponible. On parlait alors de monnaie-or. Avec la fin du traité de Bretton Woods, la monnaie n'est plus fonction du stock de métal précieux, mais elle peut être créée. Il suffit pour cela de respecter les règles de comptabilité. Dans le cas d'une banque centrale, elle peut acquérir des titres (elle augmente son actif) et doit dans ce cas augmenter de manière identique son passif, ce qu'elle fait en créant de la monnaie. Dans le cas d'une banque commerciale, ce sont les montants prêtés qui augmentent l'actif et elle est donc tenue de reporter ce montant au passif. C'est ce qu'on appelle la monnaie dette : toute augmentation de la masse monétaire nécessite une augmentation des dettes (privées et publiques). Mais cela comporte un avantage : la masse monétaire est ainsi adaptée aux besoins de l'activité économique par les banques.

Mais depuis 1993, le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) précise en son article 123 que la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales ne peuvent pas prêter directement ni aux États, ni aux autres autorités publiques. Seules les banques commerciales peuvent donc le faire. Et les banques centrales, elles, ne peuvent plus prêter qu'aux banques commerciales. Ainsi, depuis 1993, en Europe, seules les banques commerciales peuvent créer la monnaie scripturale¹, celle utilisée par les entreprises et les particuliers par le biais des opérations bancaires (virements, paiements électroniques, etc.).

Un prêt rentable

Pour décider ou non d'accorder un prêt (et donc de créer de la monnaie), les banques privées regardent avant tout les intérêts que ce dernier va rapporter. Ainsi, le critère de création monétaire est

la rentabilité financière. Accorder le monopole de la création monétaire scripturale² aux banques privées est conforme à la théorie monétariste : la masse de monnaie ne peut ainsi pas croître plus vite que la production de biens et services pour lesquels ces crédits sont accordés.

Pour prêter à des États, les banques centrales ne réfléchissent pas autrement. Seuls les investissements « rentables » permettant une augmentation du produit intérieur brut (PIB) entraînent une augmentation des recettes à même de payer les intérêts aux banques commerciales.

Or, les États ont plutôt tendance à « rouler » leur dette, ils ne remboursent que les intérêts des emprunts contractés pour financer leurs dépenses. Si les États décident de réaliser de nouveaux investissements, ils verront augmenter les intérêts à rembourser, ce qui nécessitera d'augmenter leurs recettes. Les États se sont ainsi enchaînés eux-mêmes, par le TFUE, à

choisir leurs dépenses sur base de l'augmentation du PIB que ces dépenses vont générer. Ces dépenses doivent donc être des investissements. Or, une série d'activités nécessaires, mais qui pourraient ne pas augmenter suffisamment les recettes de l'État à l'horizon escompté dans le secteur privé, doivent être financées : celles du secteur non-marchand (13% de l'activité économique) et les dépenses publiques.

Plus de dette que de croissance

Tant l'augmentation des activités financièrement rentables que l'augmentation de la dépense publique augmentent l'activité économique et le PIB qui la mesure. Or, une partie de la monnaie émise n'est pas utilisée à des fins de production, mais elle est épargnée/dirigée vers l'étranger ou destinée à des investissements spéculatifs et n'influence donc pas l'activité économique mesurée par le PIB. Il en résulte que la dette totale (privée et publique) progresse plus rapidement que le produit intérieur brut (PIB). La conséquence est largement négative pour l'État, car plus le rapport dette/PIB est élevé et plus les taux d'intérêts réclamés par les marchés financiers, influencés par les agences de notation, sont élevés, réduisant ainsi les capacités des États à mener des politiques de transition. De plus, à travers la « menace » d'une dégradation de la note de la dette publique par les agences de notation, les États sont contraints d'appliquer une politique publique « austéritaire » et de favoriser les activités financièrement rentables au détriment des activités non-marchandes financièrement non-rentables. L'approche néolibérale prend le contrôle de la sphère publique : l'État perd son rôle d'acteur de la vie publique et se contente d'assurer le fonctionnement des marchés.

La monnaie-bancaire, créée par des crédits (monnaie-dette) et par des achats de titres financiers (monnaie acquisitive) génère un besoin de croissance économique continue, dans une forme de cercle vicieux : sans croissance économique, pas d'augmentation des recettes de l'État. Sans augmentation des recettes de l'État,

Les banques centrales n'accordent des prêts aux États que pour des investissements à même d'augmenter les recettes et payer les intérêts.

UN AUTRE MODÈLE

Pour financer la transition par une création monétaire différente du modèle bancaire basé sur des prêts accordés pour des investissements financièrement rentables, une proposition est d'ajouter, la possibilité de financement direct par la BCE des investissements de transition essentiels non-attractifs financièrement à court terme, mais indispensables à la survie des huit milliards d'êtres humains et du vivant (restant).

La proposition de financement de la transition par la BCE ne diffère donc du système actuel que sur deux points :

- 1) Le décideur de l'affectation d'une petite partie (+/- 3%) de la masse monétaire créée est une institution publique (BCE, Etat, région, commune, etc.).
- 2) L'affectation de cette petite partie de la masse monétaire créée ne se fait plus selon un critère économique (rentabilité financière), mais selon un critère écologique (la survie de l'humanité). Cela garantit aussi que les investissements de transition jouiront de conditions stables et de taux d'intérêts nuls rendant la réalisation de la transition réalisable et indépendante de la conjoncture économique. Cette proposition est proche de celles formulées par divers économistes tels Pierre Delandre, Jézabel Coupey-Soubeyran, Augustin Sersiron (Le Pouvoir de la Monnaie), Nicolas Duffrène (La dette au XXI^e siècle, comment s'en libérer), Alain Grandjean (Une monnaie écologique), Gaël Giraud et tant d'autres. ■

pas d'augmentation possible du montant des intérêts à verser et donc pas d'augmentation possible de l'endettement public. Et sans augmentation de l'endettement public, il faudra prélever dans d'autres dépenses (éducation, infrastructure, aides aux entreprises, ...) le montant lié aux hausses prévisibles dans le cadre inchangé du coût des pensions et des soins de santé générées par le vieillissement de la population, ainsi que les hausses non négociables des coûts générés par la dégradation de l'environnement (fonds des calamités, indemnités aux agriculteurs à la suite d'une calamité agricole, ...). Or, la croissance économique est synonyme d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de pollution, de perte de biodiversité, d'extraction de ressources, etc. In fine, la monnaie-bancaire implique la croissance économique et donc la destruction de l'environnement et accentue sans fin le besoin de transition. ■

¹ Les banques nationales frappent toujours la monnaie fiduciaire : elle met en circulation en quantité de monnaie sous forme de pièces et billets pour permettre les échanges économiques. Cette monnaie fiduciaire représente aujourd'hui moins de 10% de la masse monétaire en circulation en Europe.
² La Banque Centrale crée de la monnaie « banque centrale » (masse monétaire M0) non utilisable dans l'économie. Les banques privées utilisent cette monnaie banque centrale pour créer la monnaie en circulation dans l'économie.

POUR ALLER PLUS LOIN : « LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION PAR LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE : UNE SOLUTION QUI PRÉSENTE UN RISQUE D'INFLATION ? », GROUPE PLANS B POUR LA BCE, JUIN 2025. LE GROUPE PROPOSE ÉGALEMENT UNE NEWSLETTER #BCEVOLUTION À RETROUVER SUR LINKEDIN.



© Unsplash / Maryna Yasbeck

BRUXELLES

Bruxelles solidaire

Brupower, l'énergie made in Bruxelles

Ici, on peut devenir coopérateur-ice, bénéficiaire de l'électricité solaire produite localement à moindre coût, tout en conservant son fournisseur habituel. Le concept de partage d'énergie est au cœur de Brupower. Créée en mai 2022, la coopérative invite les Bruxellois-es à devenir copropriétaires d'installations de production d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïques. Elle aspire à construire une transition énergétique juste, solidaire et locale.

Un des derniers projet porté par la coopérative est l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'ASBL DoucheFlux à Anderlecht, fournissant de l'électricité propre à tarif stable aux douches et laveries destinées aux personnes sans-abri, le tout à un prix jusqu'à 30 % inférieur à celui du marché.

Déjà forte de plus de 300 membres, Brupower ambitionne d'élargir encore sa production en installant environ 1000 à 1 500 panneaux solaires d'ici fin 2025, tout en accueillant au moins 250 nouveaux coopérateurs-ices. Le but étant de rendre l'énergie durable accessible à toutes et tous, l'électricité partagée peut engendrer des économies annuelles estimées entre 50 et 100 euros par personne selon la consommation et vous pouvez investir à partir de 50 euros (bien qu'il soit recommandé de prendre 10 parts).

COOP.BRUPOWER.BE



Alpha Santé, une maison médicale au cœur de Schaerbeek

Alpha Santé est une maison médicale autogérée, implantée à Schaerbeek depuis 2005. Fonctionnant au forfait, elle offre soins médicaux, kinésithérapie, soins infirmiers, accompagnement social et activités de santé communautaire via une équipe pluridisciplinaire engagée.

Aujourd'hui, Alpha Santé lance un appel au financement solidaire pour acquérir et rénover un nouveau bâtiment, mieux adapté aux besoins de ses patient-e-s et à l'accueil d'activités collectives. Ce projet, porté dans une logique d'ancrage durable et d'autogestion, est financé par des prêts Proxi : chaque particulier peut prêter entre 500 et 50 000 euros, avec remboursement garanti sur 5 ou 8 ans. Le taux d'intérêt annuel brut est de 2,25 % et il y a également un avantage fiscal de 4 % par an les 3 premières années sous forme de crédit d'impôt. L'objectif : réunir les fonds nécessaires sans passer par un financement bancaire classique, afin de rester maître de ses choix et de préserver sa mission sociale.

En participant, les citoyen-ne-s deviennent acteurs d'un projet de santé de proximité, inclusif et solidaire, qui renforce le lien social dans le quartier et garantit l'accès aux soins pour tou-te-s.

ALPHASANTE.BE

WALLONIE

Au cœur des villages

L'Auberge du Moulin prend son destin en main

La coopérative Auberge du Moulin, située à Belvaux sur la commune de Rochefort, est née de l'élan de citoyen-ne-s déterminé-e-s à préserver un lieu de vie central dans leur village. Suite à la retraite de la gérante historique, un collectif s'est mobilisé pour reprendre le lieu et créer un projet touristique à échelle humaine. Ce collectif veut maintenir ses activités traditionnelles – bar, restaurant et chambres – tout en y ajoutant des services et initiatives locales, comme un dépôt de pain ou de légumes, des projections de films suivies de débats, des concerts ou des expositions.

Pour concrétiser cette ambition, une coopérative citoyenne a vu le jour pour financer l'achat et la rénovation du bâtiment. L'Auberge du Moulin espère collecter 300 000 euros via la souscription, le reste proviendra de financements bancaires et de fonds publics dédiés à la cohésion sociale.

Pour passer à l'action, vous pouvez investir à partir de 250 euros. En plus de pouvoir voter lors de l'assemblée générale, vous bénéficiez d'avantages, tels que le tax shelter, une ristourne de 5 % sur les services Horeca de l'auberge et une nuitée offerte.

AUBERGEDEBELVAUX.BE



Le local, plus qu'une boulangerie

À Xhendremael, en région liégeoise, les habitant-e-s ont décidé de redonner vie à l'ancienne boulangerie du village. Le Local, un projet citoyen né en 2024 avec une ambition : transformer ce lieu en un espace polyvalent. Une épicerie-boulangerie promouvant le circuit court sera fournie par un atelier de production artisanale et voisine de logements sociaux inclusifs, ainsi que des espaces partagés (cuisine collective, ateliers, lieu de rencontre).

Ce projet s'inscrit dans une véritable démarche d'économie sociale et solidaire : gouvernance participative, relations humaines fortes, priorité donnée à l'humain et à l'environnement.

La coopérative Le Local incarne une vision collective où chaque citoyen-ne peut s'impliquer concrètement, soutenir une agriculture locale respectueuse et participer à une dynamique sociale profondément ancrée dans le territoire.

Aujourd'hui, vous pouvez l'aider à se concrétiser en souscrivant des parts (minimum 100 euros, maximum 5 000 euros). L'objectif ? Acquérir et rénover le bâtiment, lancer les activités (épicerie, boulangerie, logements, espaces communautaires), et assurer une trésorerie de démarrage durable. Vous deviendrez propriétaires, à voix égale lors des décisions collectives, tout en bénéficiant d'avantages exclusifs (réductions, accès prioritaire, etc.) et d'une réduction d'impôt (Tax Shelter).

COOPERATIVELELOCAL.BE

Toutes les entreprises présentées ont reçu le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



Un ADN commun à l'économie sociale

Dans une époque en pleine mutation, définir les contours des entreprises d'économie sociale est primordial afin de lui donner les moyens de se développer et de briller.

Jusqu'il y a peu, il était plus ou moins facile de distinguer les activités qui répondaient aux lois du marché de celles qui ont une visée sociale et culturelle. Aujourd'hui, les entreprises d'économie sociale sont confrontées aux logiques de concurrence ou de subsides, ce qui peut les faire répondre à des logiques économiques au détriment de leur missions sociales. En parallèle, nous voyons l'émergence d'acteurs entrepreneuriaux plus traditionnels voire même capitalistes qui agissent désormais dans des secteurs auparavant réservés aux organisations à caractère sociale (voir le secteur de la santé par exemple).

La finalité sociale sera toujours prioritaire sur le profit.

Pour clarifier l'ADN des entreprises d'économie sociale et lui offrir des politiques adéquates, un groupe de travail issu de l'Escap, projet collectif coordonné par le centre d'économie sociale de l'Université de Liège et qui rassemble des expert-e-s académiques et de terrain, a mené la réflexion dans une étude détaillée.

Le document met en avant cinq caractéristiques qui distinguent les entreprises d'économie sociales (ASBL, coopératives, fondations, mutuelles) des autres.

D'abord, elles ont une activité économique qui produit des biens et/ou des services. A cela, il faut ajouter la finalité sociale qui sera toujours prioritaire sur la recherche de profit. Ensuite, elles se démarquent par leur autonomie de gestion. Elles ne sont pas contrôlées par un acteur unique mais par leur assemblée générale et leur organe d'administration. La démocratie en entreprise est aussi la marque de



© Unsplash

fabrique des entreprises d'économie sociale. Un contrôle démocratique est possible, surtout dans ce type d'entreprise où le pouvoir du vote n'est pas lié au capital investi, mais plutôt sur le principe d'une personne une voix. Finalement, le surplus généré par l'activité de ses entreprises sera redistribué de manière limitée voire pas du tout.

On le voit, les entreprises d'économie sociale sont une réelle plus-value pour notre société. Il faut maintenant leur donner les moyens de se faire connaître et de se développer davantage. ■

POUR ALLER PLUS LOIN ET DÉCOUVRIR LE TRAVAIL DE L'ESCAP : ESCAP.BE

La science comme contrainte

Fin juillet, la Science Based Target Initiative (SBTI) a envoyé un signal clair : si les institutions financières veulent atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, elles doivent immédiatement arrêter de soutenir les entreprises encore actives dans le charbon, le pétrole et le gaz, y compris les infrastructures de gaz naturel liquéfié.

Morgane Kubicki

Ce standard pour la neutralité carbone, basé sur la science, demande concrètement aux banques de publier une politique de transition qui respecte au moins trois critères. Un, mettre immédiatement fin aux financements de projets et d'entreprises liés au charbon. Deux, mettre immédiatement fin au financement de nouveaux projets liés au pétrole et au gaz. Enfin, mettre fin au plus tard en 2030 au financement des entreprises en lien avec le pétrole et le gaz. Ce standard ne demande donc pas aux banques d'arrêter de soutenir un projet pétrolier en cours, juste d'arrêter de financer de nouveaux forages ou explorations. Mais ce que les entreprises trouvent difficile,

La véritable pollution des banques se cache dans les investissements qu'elles réalisent et les crédits qu'elles accordent.

c'est que la SBTI exige d'elles qu'elles réduisent non seulement les émissions de leurs propres installations, mais aussi celles liées aux fournisseurs et, surtout, celles liées à l'utilisation des biens ou services fournis. Pour les banques surtout, c'est là que le bât blesse. Facile d'isoler ses bâtiments ou d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit des agences, de choisir un fournisseur d'électricité verte, mais la véritable pollution des banques se cache dans les investissements qu'elles réalisent et les crédits qu'elles accordent. « La majorité des services financiers sont accordés directement aux entreprises et pourraient contribuer au financement des 200 milliards de barils

issus de nouveaux gisements de pétrole et de gaz dont l'approbation est prévue entre 2026 et 2030, l'équivalent de 3,6 fois la production mondiale de 2023 », rappelle Reclaim Finance.

L'été dernier, alors que la SBTI n'avait pas encore publié toutes ses directives, plusieurs centaines d'entreprises avaient déjà retiré leur engagement, dont un bon

nombre de banques. L'initiative, pour certifier une entreprise, lui demande d'avoir un plan qui lui permettra d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Belfius avait d'ailleurs été le premier poids lourd de la finance belge à quitter le processus de certification. « Les objectifs fixés à 2030 étaient jugés trop ambitieux en interne », avait révélé Le Soir.

Ces standards sont pourtant atteignables. Après Triodos en 2023, c'est Vdk banque qui a obtenu sa certification un peu plus tôt cette année. Cette dernière s'engage donc à réduire ses émissions directes (le volume de chauffage par exemple), se fournir en électricité verte et, surtout, à réduire de 76 % les émissions indirectes de son portefeuille de crédits aux entreprises sur neuf ans et à investir principalement (à 56 %) dans des obligations d'entreprise ayant elles-mêmes des objectifs climatiques certifiés. Pas impossible, donc. ■



© Kingsley Hemans - Unsplash



Puis-je partir avec la caisse de ma monnaie locale ?

Aucun problème de gestion, ni d'impact négatif d'ailleurs n'ont été déploré en 15 ans de circulation des monnaies locales citoyennes en Belgique francophone.

Notre magazine évoque souvent les bienfaits des monnaies locales. Mais des questions reviennent souvent sur le rôle des gestionnaires de ces monnaies.

Puis-je puiser discrètement dans la caisse ?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, toutes les monnaies locales accompagnées par Financité ayant mis en circulation des billets (puis des unités numériques) sont des ASBL. Ce statut impose un certain nombre d'obligations légales. La publication des comptes permet à n'importe qui de vérifier en toute transparence l'activité économique de la structure. Un mécanisme interne dit de « balance carrée » trace les billets afin de connaître le stock précis de billets imprimés dans les poches des utilisateur-ices ou qui attendent d'être mis en circulation. Tout retrait du stock dormant fait l'objet d'une double vérification. Il est dès lors très difficile de partir avec la caisse sans créer un déséquilibre visible ! Enfin, chaque conseil d'administration exerce une responsabilité en équipe ce qui est un autre garant d'une surveillance accrue vu que celle-ci est exercée à plusieurs têtes au sein du CA mais aussi via la validation de comptes en Assemblée Générale. Bien entendu il n'y a pas de système sans faille mais que feriez-vous avec 20 000 unités de monnaie locale ? Il vous faudrait les écouler petit à petit chez le boulanger, la maraîchère ou le coiffeur ... qui ne manquera pas de s'étonner de vos achats massifs. Partir avec la caisse de monnaie locale ne permettrait pas d'aller se cacher au bout du monde pour profiter de son larcin.

Puis-je perdre de l'argent en utilisant la monnaie locale ?

Si un billet de 10 unités de monnaie locale est mis en circulation, 10 euros sont versés à l'ASBL qui le met sur un compte dédié. Ces euros ne peuvent pas être utilisés pour autre chose, comme les dépenses de fonctionnement. À tout moment, la totalité des billets en circulation peuvent donc être reconvertis en euros. On considère qu'un billet de monnaie locale est une sorte de « bon à valoir ». Même s'il est abîmé ou détruit, la contrepartie existe toujours sur un compte protégé. Certaines ASBL

disposent de plus de 100 000 euros bien au chaud dans une banque éthique.

Puis-je être tenu responsable si ma monnaie locale fait faillite ?

Comme pour toute ASBL, la loi protège le patrimoine privé des administrateur-ice-s. Sauf fraude volontaire, seul le patrimoine de l'ASBL peut être saisi pour couvrir d'éventuelles dettes. Les monnaies locales ont, dans la grande majorité des cas, souscrits une assurance « administrateur ». Bien entendu cela ne désresponsabilise pas les gestionnaires. Mais en agissant de bonne foi et avec prudence, être administrateur-ice d'une ASBL monnaie n'est donc pas plus dangereux qu'être administrateur-ice du comité de quartier ou du club sportif. Les groupes sont soutenus et accompagnés toute l'année par l'équipe de Financité et bénéficient d'un soutien juridique afin d'anticiper par exemple certains changements de législation.

Puis-je créer de l'argent ?

L'apparition des monnaies locales fait suite à une prise de conscience citoyenne des dangers du modèle bancaire et de sa production massive d'argent dette. Les principes fondateurs s'opposent donc aux pratiques d'apprentis sorciers de la finance qui les poussaient à faire des prêts avec des montants qui n'étaient pas en portefeuille. L'outil se veut à taille humaine pour éviter toute perte de contrôle.

Qu'on se le dise, « c'est juste de l'argent » et ça ne doit pas vous refroidir pour rejoindre un groupe citoyen. L'ensemble des autres administrateur-ice-s vous le diront c'est en forgeant que l'on devient forgeron-ne et seront là pour vous y aider. ■

ENVIE DE REJOINDRE UN GROUPE MONNAIE ?
DIDIER.PALANGE@FINANCITE.BE



GEMBOUX Orno Pro Velo

Que vous soyez cycliste ou futur-e cycliste, l'équipe de Pro Velo vous accompagne pour faciliter votre pratique du vélo. Un pneu crevé ? Un problème de frein, de dérailleur, de dynamo ? L'équipe technique du point vélo de la gare de Gembloux vous accueille dans son atelier et vous propose un service de réparations sur tout type de vélos.

WWW.PROVELO.ORG/
NOUS-TROUVER/GEMBOUX
Avenue de la station - 5030 Gembloux



BRUXELLES Zinne Caroline Music

Du rock au hip-hop en passant par l'électro, Caroline music est un magasin emblématique des amateur-ice-s de CD et Vinyls à Bruxelles. Ici, tout se trouve en seconde main et l'équipe de passionné-e-s n'hésite pas à vous aider à dénicher cet album que vous cherchez peut-être depuis de nombreuses années.

WWW.CAROLINEMUSIC-BXL.BE
Boulevard Anspach, 101 - 1000 Bruxelles



ESTINNES Carol'Or La Ferme du Goupil

La ferme du goupil, c'est l'envie de Benoît et Céline Seutin de s'investir dans un projet familial au cœur de la province de Hainaut. Cette année, le couple a obtenu la médaille d'Argent du concours des meilleures viandes fermière de la Province du Hainaut grâce à ses poulets de race « cou nu » élevés en plein air dans un verger naturel.

FACEBOOK.COM/FERMEDUGOUPIL
Place 1, 7120 Estinnes



OEUDEGHIEU Solatoi Le Buisson

Maraîcher bio, Laurent sélectionne les légumes avant tout pour leur saveur, leur originalité et leur rusticité. Pour fonctionner, il propose un abonnement qui permet à ses client-e-s de déguster des légumes à volonté toute l'année. Réservation chaque lundi pour collecte le vendredi. Abonnement payable aussi en solatois et sol@ires.

WWW.LEBUISSON.BE
Rue du Buisson, 6 - 7911 Oeudeghien



CINEY Volti T'emballer pas !

Manon était déjà dans la démarche zéro déchet et Sandrine avec ses études en Santé publique n'était plus à convaincre. Ensemble, elles ont voulu partager leur démarche et faire vivre les producteur-ice-s locaux-ales. Sur place ou en ligne, l'épicerie propose des produits locaux et en vrac pour réduire les emballages tout en soutenant l'agriculture locale.

WWW.TEMBALLEPAS.BE
Rue du commerce, 93B - 5590 Ciney



BRAINE-L'ALLEUD Brawette Le Camion à Pois

Depuis 2017, le camion à pois ne plaisante pas quand il s'agit de choisir ses produits. Sa spécialité ? Des burgers gourmands avec du pain bagnat toasté (avec une version végétarienne) qui viennent à vous lors d'événements privés ou publics.

WWW.LECAMIONAPOIS.BE
Cuisine sur quatre roues

10 - 26 octobre 2025

Arpen- tages.

Lire le monde,
collectivement,
une planche à la fois.



Pas besoin de lire mille pages pour comprendre les inégalités et les enjeux du monde d'aujourd'hui !

La question des inégalités vous intéresse, mais vous n'avez jamais eu le courage de lire Le Capital au XXI^e siècle ? Saviez-vous que cet ouvrage financier de référence vous donnera les clés pour comprendre les inégalités ? Vous êtes plutôt Schtroumpf et Astérix ? Notre festival Financité est l'occasion de se rappeler que les bandes dessinées ont aussi beaucoup à nous apprendre de la façon dont fonctionne leur économie.

Du 10 au 26 octobre, venez découvrir comment tout un village peut s'organiser sans argent ou comment éviter la spéculation sur le prix du menhir..., mais aussi comprendre les inégalités grâce à la bande dessinée. Grâce à la technique de l'arpen-tage, nous lirons collectivement un ouvrage ou quelques planches qui nous permettront, sans se prendre la tête, d'imaginer des futurs plus enviables.

Ici, l'argent n'est qu'un prétexte pour repenser le vivant et les pistes pour des futurs désirables. ■



NOTRE TOP 10 DES ROMANS GRAPHIQUES

- **Capital & Idéologie**, Claire Allet et Benjamin Adam selon Thomas Piketty, Éditions Seuil
- **Schtroumpf Financier**, Peyo, Éditions Le Lombard
- **Travailler Demain**, Muriel Pénicaut, Éditions Glénats
- **Comment les riches ravagent la planète**, Hervé Kempf et Juan Mendez, Éditions Seuil
- **La machine à détruire**, Aline Fares et Jérémy Van Houtte, Éditions Seuil
- **La Pythie vous parle**, Liv Strömquist, Éditions Rackham
- **Economix**, Michael Godwin et Dan E. Burr, Éditions Les Arènes
- **Le Capital de Karl Marx**, Hiromi Iwashita, Éditions Kurokawa
- **Le genre du capital**, Céline Bessière, Sybille Gollac et Jeanne Puchol, Éditions Delcourt
- **L'incroyable histoire de l'argent**, Benoist Simmat et Tristan Garnier, Éditions Les Arènes
- **Une brève histoire de l'égalité**, Sébastien Vassant et Stephen Desberg selon Thomas Piketty, Éditions Seuil
- **Le monde sans fin**, Christophe Blain et Jean-Mars Jancovici, Éditions Dargaud
- **Ressources un défi pour l'humanité**, Philippe Bihoux et Vincent Perriot, Éditions Casterman

Changer de banque : un enfer ?



Cette année nous vous invitons à choisir des institutions financières respectueuses de l'humain et de l'environnement pour placer votre argent. Pour mieux comprendre vos motivations et freins, un sondage a été réalisé, et vous avez été nombreux et nombreuses à y répondre.

La majorité des répondant-e-s ont exprimé leur souhait de changer vers une banque plus responsable qui n'investit pas leur argent dans des activités qui détruisent la planète. Viennent ensuite des considérations plus pratiques telles que les conditions financières (frais, taux d'intérêt), la qualité de service client et des services plus adaptés (prêts, épargne, investissement).

Cette tendance n'est pas une surprise. Dans un contexte marqué par la polycrise, les citoyen-ne-s ont pris progressivement conscience de l'importance du rôle des banques dans l'aggravation des conflits et des différentes crises auxquelles le monde fait face. Cependant, ils et elles ne sont pas tout-à-fait prêts à sacrifier l'efficacité d'un bon service client, proche, réactif et disponible, surtout en cas de problème. Un signal fort aux banques responsables pour améliorer leurs services pour des client-e-s qui ne demandent qu'à être bien accueilli-e-s.

Le plus étonnant par contre, est que les obstacles les plus cités sont liés à la complexité et lourdeur administrative. Crainte d'un processus compliqué, manque de temps pour effectuer les démarches, l'anticipation de difficultés liées aux ordres permanents et domiciliation : Pour certain-e-s, ces obstacles semblent insurmontables. La question s'impose : est-ce l'enfer de changer de banque ? Vraiment ?

Sur le site du SPF Economie, on peut lire ceci : « Depuis le 1^{er} février 2018, le service de changement de compte de paiement est garanti par le Livre VII du Code de droit économique ». Ce service est gratuit, offert par les banques et dans un délai de 10 jours seulement. Il suffit d'avertir votre nouvelle banque que vous souhaitez clôturer votre ancien compte et le tour est joué. Elle s'occupe de tout. Il ne reste au consommateur-riche qu'à informer ses créancier-ère-s et donneur-euse-s d'ordre permanents que la nouvelle banque n'a pu joindre.

Votre nouvelle banque s'occupe de récupérer toutes les informations liées à votre ancien compte selon les critères que vous aurez choisis : transférer uniquement vos ordres de paiement, liquider votre ancien compte uniquement, ou les deux. Selon Febelfin, la fédération du secteur bancaire, plus de 134 000 personnes ont utilisé le service d'intermobilité bancaire en 2024, un record.

L'hésitation est l'autre information intéressante à retenir de notre sondage. Parmi les répondant-e-s, seul un tiers a déjà contacté une nouvelle banque et a entrepris la démarche de changer de banque. Les deux tiers sont en phase de réflexion et de comparaison des offres, bien qu'ils et elles soient convaincu-e-s de l'utilité de cette action.

Aux hésitant-e-s, aux indécis.es, le service d'intermobilité bancaire est bien plus qu'une action, c'est votre moyen de pression sur le secteur bancaire. D'abord, il permet de stimuler une concurrence saine entre les différentes banques sur le marché, ce qui permettrait in fine d'améliorer les services et de baisser leur prix, au profit des client-e-s. C'est également un pouvoir, car il nous permet d'affaiblir les banques qui s'obstinent à financer les activités qui font du mal au vivant, à l'humain et à l'environnement. Enfin, il s'agit d'une action simple, sans efforts dont les effets positifs sont immédiats. ■

QUELLE BANQUE CHOISIR ?

À Financité, nous recevons régulièrement des questions de membres et sympathisant-e-s qui pensent à changer de banque mais qui ne savent pas où aller. Accordons-nous sur une chose, tous les cas ne se valent pas. Le plus important, c'est de prendre conscience de ce que les banques se permettent de faire grâce à l'effet de levier que nous, client-e-s, citoyen-ne-s leur permettons. Les alternatives existent et méritent d'être encouragées. Rendez-vous sur www.scandesbanques.be ou posez-nous vos questions via info@financite.be.

SCHAERBEEK *Découverte de la Bees Coop* → *entre femmes*

Le 27 mai dernier, un groupe de femmes accompagné par le Centre féminin d'éducation permanente (CFEP) a visité le supermarché coopératif Bees Coop.

Le Centre féminin d'éducation permanente a pour mission de favoriser l'émancipation des femmes peu ou pas scolarisées pour leur permettre de devenir protagonistes de leur vie. Depuis plusieurs années, le centre collabore avec Financité pour organiser des ateliers sur les finances personnelles. C'est le cas de ce groupe suivi depuis septembre 2024.



Pour cet atelier, une employée de la Bees Coop a pris le temps de présenter aux femmes la façon dont ce supermarché un peu spécial fonctionne : les 3h de bénévolat mensuel demandées à chaque personne, ainsi que la politique d'approvisionnement et de fixation des prix des différents produits. Elle a également mis en avant le projet pilote de sécurité sociale de l'alimentation, qui permettra de faciliter l'accès à une nourriture saine et respectueuse des producteurs pour un groupe de personnes en situation économique fragile. Les échanges ont été nourris, les participantes se montrant

très intéressées par le type de produits commercialisés et les conditions d'accès. Toutes ont choisi de prendre une carte d'accès d'un mois, permettant d'acheter sans être déjà coopératrices.

En arpentant les rayons, les conversations allaient bon train sur la qualité ou l'intérêt de tel ou tel produit, la comparaison des prix ou les implications environnementales et sociales des huiles d'olives ou des tomates. Enfin les femmes ont eu l'occasion de rencontrer un groupe de « cuisine de quartier » composé de personnes qui se retrouvent pour cuisiner ensemble

à partir d'invendus. Cette activité qui permet de créer des liens sociaux tout en accédant à une alimentation de qualité abordable a séduit plusieurs des visiteuses du jour.

Ces femmes, qui ont souvent un parcours de migration compliqué, un faible niveau d'étude ou un niveau de français encore hésitant ont ainsi pu découvrir et avoir accès à une initiative locale d'économie sociale, qui, au-delà des personnes convaincues, cherche avant tout à rendre l'alimentation durable accessible au plus grand nombre. ■

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE *Ateliers d'autodéfense financière féminine :*

→ *la 2^e édition est lancée !*

Après le succès du premier cycle, la Ligue des Familles et Financité relancent de nouveaux ateliers.

Le cycle de 6 ateliers d'autodéfense financière féminine, visant à favoriser l'autonomie financière des participantes, a pris fin en juin autour d'une riche séance d'évaluation et d'une auberge espagnole bien garnie ! Certaines participantes

de ce programme qui en a rassemblé une trentaine ont manifesté l'envie de continuer à se rencontrer pour s'entraider dans la prise en main de leur autonomie. Rendez-vous est donc pris début octobre avec ce petit groupe.

Parallèlement, un nouveau cycle démarre avec quelques thématiques supplémentaires et un moment convivial avant chaque atelier pour favoriser les rencontres et la solidarité au sein du

groupe. Vous vous interrogez sur votre autonomie économique ? Que vous soyez seule, en couple ou séparée, rejoignez-nous le 18 septembre pour le premier atelier. Ne tardez pas, les places sont très demandées ! ■

ACCÉDEZ AU PROGRAMME :
WWW.FINANCITE.BE/FR/EVENT

BRAINE-L'ALLEUD ET BRAINE-LE-CHÂTEAU

La monnaie en folie

La Brawette a mis à l'honneur la monnaie sous toutes ses formes lors de projection du film « La monnaie miraculeuse ».

Au-delà de la création d'un outil de transition économique, portées par des volontaires hors du commun, les monnaies locales et citoyennes sont également un levier pour aider chacun·e à comprendre le système économique et financier dans lequel nous vivons.

Dans le cadre de SuperLocal, un mois où nous mettons l'économie locale à l'honneur, la Brawette (monnaie locale active dans l'ouest du Brabant wallon) a organisé au mois de mai deux projections du film « La monnaie miraculeuse » d'abord à Braine-l'Alleud ensuite à Braine-le-Château. Le film montre comment en 1932, sur fond de crise économique et de montée

du nazisme, une petite ville du Tyrol fait face aux difficultés financières de l'entre-deux guerres en mettant en place une monnaie solidaire.

Un tel film résonne à l'heure actuelle car il montre comment la monnaie peut être un outil de résistance face à des systèmes politiques et économiques de plus en plus individualistes. Le film permet de mettre en débat les questions liées à la diversité monétaire. A Braine-l'Alleud, la discussion a d'abord tourné autour des cryptomonnaies et la crainte des monnaies numériques. Sommes-nous toutes et tous condamné·e·s à vivre avec de l'argent dématérialisé ? Les cryptomonnaies sont-elles réellement de la monnaie ou juste un outil spéculatif ? Ensuite à Braine-le-Château la présence de membres de la monnaie montoise le Choix solidaire a permis de montrer qu'il était possible d'inventer des monnaies différentes et capable de répondre à des enjeux précis de société.

La campagne de SuperLocal ont permis à la Brawette de mettre en avant la monnaie sous toutes ses formes. Mais cela a aussi été l'occasion pour elle de faire connaître les monnaies locales grâce aux médias. Que ce soient la radio (Vivacité) ou la télé (TVCom et la RTBF), la monnaie a fait parler d'elle. Vive la Brawette et ses volontaires ! ■



WAVRE

Les premières journées du Matrimoine

Du 23 au 26 septembre, les Journées du Matrimoine s'installent à Wavre, avec une programmation riche et participative.

Le mot matrimoine – désignant autrefois les biens transmis par la mère – revient aujourd'hui pour éclairer une part oubliée de notre culture : celle des femmes inspirantes trop souvent invisibilisées par l'Histoire. L'objectif ? Réhabiliter les femmes artistes, résistantes et penseuses du passé, transmettre leur(s) héritage(s), et offrir aux jeunes générations des figures d'identification nouvelles.

Au programme, une rencontre à la Librairie Claudine avec Apolline Vranken pour dégenrer l'histoire et l'espace, un arpentage du livre « Les Culottées » de Pénélope Bagieu, un atelier d'écriture et une visite guidée de la ville et de l'histoire des femmes. ■



POUR PLUS D'INFO :
MATRIMOINEBW@PROTON.ME

PHILIPPEVILLE *Surfons sur la vague*

Le 19 juin, le cycle de conférence sur la cybersécurité organisé par le Plan de cohésion sociale a invité Financité à aborder les défis de l'inclusion numérique dans le secteur bancaire.

L'inclusion numérique n'est plus une option. « Surfons tous sur la vague », en partenariat avec les ABSL Enéo et Altéo, considère même que c'est une urgence. Car la numérisation rapide laisse de nombreux-euses usager-e-s, notamment des personnes âgées ou en situation de handicap, en marge des services qu'ils et elles continuent pourtant de financer.

Les banques ont certainement amorcé ce mouvement de digitalisation. Nous avons donc dressé un état des lieux de l'évolution

du secteur et présenté des chiffres concrets, validant des ressentis souvent exprimés : sentiment d'abandon, incompréhension, perte d'autonomie. Le public a également été sensibilisé aux risques de fraudes en ligne (phishing, smishing, vishing, quishing, etc.) et à l'impact environnemental du numérique bancaire, alimenté notamment par l'explosion des centres de données (amenée à exploser avec le développement de l'intelligence artificielle).

Si les échanges furent riches, une évidence demeure : le secteur bancaire ne joue pas suffisamment son rôle de formateur et d'accompagnateur. L'urgence d'une meilleure éducation financière et numérique est là, d'autant plus pour un public vulnérable, peu préparé à l'ère de l'intelligence artificielle et à la disparition rapide des agences.



Ces moments de réflexion collective sont essentiels. Ils nous rappellent que derrière la technologie, il y a des droits, des besoins humains et une nécessité d'un accompagnement plus solidaire. ■

GEMBOUX *Le Dessous des Taxes*

Le 13 juin, à l'ASBL Terre d'Avenir, nous avons testé pour la première fois le jeu de société « Le Dessous des Taxes », conçu par le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation.

Un jeu collaboratif pour mieux comprendre le rôle des impôts et des taxes dans notre société, cet outil ludique met en lumière un sujet souvent perçu comme complexe : la fiscalité.

Les participant-e-s endossent des rôles clés – État, citoyen-ne-s, PME ou multinationales – pour explorer les interactions entre ces acteurs et le rôle central des impôts et de taxes. L'objectif ? Comprendre comment les ressources – apportées par les citoyen-ne-s, les entreprises et les multinationales – alimentent les caisses de l'État et permettent de répondre aux besoins collectifs.

À travers des questions variées les joueur-euse-s sont amené-e-s à comprendre le fonctionnement des taxes en Belgique.

Ils et elles découvrent le rôle de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des taxes d'accises, de l'impôt des sociétés (ISOC) ou encore de l'impôt des personnes physiques (IPP). Chacun-e tente de défendre ses intérêts tout en influençant l'État, lequel, grâce à son pouvoir démocratique, arbitre entre les demandes et les contraintes budgétaires.

Cette première partie, d'une durée de trois heures, a révélé des dynamiques passionnantes. L'État a choisi d'émettre des bons d'État plutôt que de s'endetter auprès de la banque – incarnée par l'animateur Financité. Si la solidarité a dominé les premières manches, les inégalités se sont progressivement installées, reflétant des réalités bien connues.

Une expérience qui donne envie de rejouer, tant pour apprendre que pour débattre. ■

CONTACTEZ-NOUS POUR ORGANISER UNE ANIMATION, QUE CE SOIT POUR UN GROUPE CITOYEN OU UNE ASSOCIATION.



CHARLEROI *Le retour du CHAFF*

Le Festival du film au féminin de Charleroi offre une meilleure représentation des femmes devant et derrière la caméra.

Une majorité d'entre nous, femmes et hommes, s'accorde à dire que les médias doivent faire une plus grande place à l'écran aux femmes. Bien entendu cela veut dire dans les films et documentaires, parmi les invitées en débat ou encore à la présentation des émissions ou des JT, mais il faut aussi promouvoir le travail des femmes derrière la caméra. C'est l'objectif du CHAFF, le Festival du film au féminin à Charleroi. En 2025, un collectif mixte a décidé de relancer une programmation annuelle en mai avec 7 films au féminin dont le documentaire Financité « Sous les coûts ». Nous travaillons déjà à la version de 2026 et vos propositions de films et docu sont les bienvenues ... ainsi que votre implication si vous le désirez ! ■



ATH *N'épargnez pas votre tirelire !*

Depuis plusieurs années le CPAS d'Ath organise le 3^e samedi de septembre une « journée prévention ».

Comme on va au marché, le grand public vient y flâner mais aussi découvrir des gestes et des associations qui, chacune dans leur domaine, offrent des moyens pour se sentir en sécurité et éviter certains soucis. Si bien entendu vous pouvez y retrouver un stand de la police et de la sécurité routière, de l'observatoire de santé



du Hainaut, de la Croix rouge ou encore du service énergie du CPAS, vous pouvez aussi y trouver des acteurs plus surprenants comme des associations culturelles luttant contre l'isolement ou un stand constitué « d'expert-e-s du quotidien » qui participent toute l'année aux réunions mensuelles avec Financité autour de questions d'argent.

A l'occasion de la « journée prévention » les participant-e-s de l'atelier mensuel deviennent les animateur-ice-s d'une activité imaginée et construite ensemble afin à leur tour de partager vers l'extérieur les astuces échangées en réunion. Un peu à l'image d'un stage de vacances, quelques membres du groupe se sont donc retrouvés-e-s régulièrement cet été pour créer leur stand.

Le thème choisi est « la petite épargne facile sans se priver ». Pour ce faire, le groupe a fait un travail de synthèse pour identifier une quinzaine d'informations clés sur le sujet comme par exemple la différence entre

BINCHE *Cache cash*

Accompagné d'une dizaine de personnes du groupe « animation locale CSC Binche », nous sommes parti-e-s à la recherche d'agence bancaire et de distributeur de billets.

Tant qu'à réaliser que l'heure est grave autant le faire au soleil et dans la bonne humeur d'une promenade. Entre deux arrêts à des endroits stratégiques en matière d'économie et/ou d'accès à la clientèle, les duos de marcheur-euse-s se faisaient l'avocat-e du diable pour imaginer comment contrecarrer le discours des banques nous poussant à délaisser l'argent liquide. Avant de se séparer, le groupe a listé quelques moyens concrets de résister à la désertification bancaire même si ce mouvement demande un fort contrepoint politique et citoyen. Vous pouvez donc aussi en faire partie. ■

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ? CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR·RICE LOCAL·E

économie, épargne et investissement ou encore les types d'épargnes et leur techniques... Nos expert-e-s ont aussi fait un travail de mise en forme pour rendre l'information attractive y compris et surtout pour les personnes qui pensent qu'épargner n'est soit pas possible, soit pas utile. Le public qui s'arrêtera au stand se verra mettre au défi de trouver comment épargner en un an une « petite » somme entre 100 et 250 euros. En tirant, comme à la ducasse, des pochettes surprises, l'épargnant-e découvrira quelques trucs et astuces permettant dans un petit budget de trouver plusieurs petits montants qui additionnés devraient lui permettre de s'offrir ce petit plaisir dans quelques mois et ce sans se priver mais en faisant travailler leur tirelire ! ■

RENDEZ-VOUS LE 20 SEPTEMBRE AU CPAS D'ATH.

LIÈGE **Le Vicinal, là où les idées circulent**

Situé au confluent de l'Amblève et de l'Ourthe, dans un cadre naturel remarquable au cœur de Comblain-au-Pont, le Vicinal est bien plus qu'un simple local ou espace d'activités. C'est un tiers-lieu citoyen chaleureux où l'on vient pour se rencontrer, échanger, apprendre ensemble, transmettre des savoir-faire et expérimenter des projets collectifs.

Aujourd'hui installé dans de lumineux locaux au Quai de l'Ourthe, après avoir longtemps animé l'ancienne gare du Vicinal, ce lieu continue de faire vivre une dynamique fondée sur l'engagement, la créativité, la coopération et la construction de liens humains.

C'est dans cet esprit que Financité y a récemment animé trois ateliers, avec d'abord une conférence sur la fin du cash, qui a permis de réfléchir aux impacts sociaux, éthiques et économiques de la dématérialisation imposée par les banques.

Puis, un ciné-débat autour du documentaire « L'illusion Verte » a suscité des échanges riches et critiques sur le greenwashing, les dérives de nos modèles économiques dévastateurs pour notre planète, et les contradictions qui en découlent.

Enfin, un atelier interactif intitulé « Comment changer le monde avec 20 euros ? » a invité chacun et chacune à imaginer des solutions concrètes, créatives et accessibles pour agir à son échelle.

Au Vicinal, tout le monde peut apporter sa pierre, qu'il s'agisse de réparer un vélo, fabriquer un meuble, débattre d'un enjeu de société, initier un projet écologique ou simplement partager une idée autour d'un café. ■



LIÈGE **Quand la banque devient digitale, qui est vraiment prêt ?**

Lors des ateliers animés par Financité à la CSC sur l'inclusion numérique des seniors, de nombreuses personnes ont exprimé leur inconfort face à la digitalisation des services bancaires. Perte de repères, absence de contact humain, peur de faire des erreurs ou d'être victimes d'arnaques : le passage forcé au tout-numérique suscite inquiétude et frustration.

On pourrait penser que cela ne concerne que les personnes âgées, mais face à la complexité croissante des démarches, aux interfaces en constante évolution et aux fraudes toujours plus sophistiquées, personne n'est à l'abri. L'inclusion numérique est un défi collectif qui nécessite des solutions accessibles, sécurisantes et humaines, pour toutes et tous. ■

ENVIE D'ORGANISER
CES ATELIERS ?
CONTACTEZ VOTRE
ANIMATEUR-RICE LOCAL-E

TOURNAY **La petite foire paysanne, une autre agriculture est possible.**

Organisée chaque année en même temps que la grande Foire agricole de Libramont, La Petite Foire paysanne montre qu'une autre agriculture est possible.

Entre conférences, débats, démonstrations, projections, stands et repas conviviaux, environ 8 000 personnes ont été sensibilisées aux enjeux de l'agriculture d'aujourd'hui. Le financement solidaire de ces projets était souvent au cœur des discussions.

L'évènement est à la fois militant, festif et réflexif. D'aucuns soulignent l'importance et le nécessaire plaisir de se retrouver et d'échanger entre acteur-ric-e-s qui partagent le même angle de vue, que l'on soit simple mangeur-euse-s ou paysan-ne-s. « Il faut aussi assurer une présence à la grande foire de Libramont mais c'est aussi important de vivre des temps forts entre nous pour nous renforcer. Nous ne sommes pas seul-e-s » explique Marie, une simple « mangeuse attentive » comme elle se définit elle-même.

Pour replacer les vivant-e-s et l'agroécologie paysanne au cœur de l'alimentation, il faut consolider les liens de solidarité. Face au système dominant et destructeur de l'agro-industrie, en Belgique et partout dans le monde, des paysan-ne-s et des citoyen-ne-s résistent et mettent en œuvre d'autres systèmes alimentaires. Il s'agit



de conjuguer biodiversité et productivité agricole, de manière écologique, systémique et démocratique. Il faut remettre une agriculture à taille humaine au cœur du système, acheter et vendre en filière courte, travailler dans des conditions dignes pour une rémunération juste, élaborer une gouvernance démocratique des processus de production alimentaire et tâcher de les rendre accessibles à tou-te-s. C'est de tout cela que l'on a discuté en ce beau week-end de juillet. Le Mouvement d'action paysanne parle à juste titre de faire « alliances et résiliences ».

Un changement complet de système alimentaire, de la semence à l'assiette, vers des méthodes agroécologiques dans les prochaines années permettrait, d'ici à 2050, de restaurer la biodiversité et les ressources naturelles (eaux, sols...), d'émettre moins de gaz à effet de serre

et de stocker du CO2, tout en assurant une alimentation saine et suffisante pour tou-te-s.

Les producteur-ric-e-s méritent aussi un accès plus aisé et plus sûr à la terre. L'agrobusiness n'a de cesse de faire monter la pression foncière sur leur principal outil de travail, coupant net la transmission des fermes. C'est la raison d'être de la coopérative Terre-en-vue, membre du collège solidaire de Financité, qui soustrait les terres de la spéculation foncière.

À Tournay, on a tissé des liens sur la planète, entre les villes et les campagnes, entre les dynamiques activistes et les agriculteur-ric-e-s, entre les mouvements autonomes et les organisations institutionnelles, entre les organisations de solidarité internationale et les associations locales de lutte contre les inégalités. ■



Financité Academy 2.0

La Financité Academy vous propose un cycle de 12 sessions réparties sur 6 jours, sans prérequis, pour mieux comprendre les mécanismes économiques et financiers. Loin des théories complexes, cette formation interactive s'adresse à toute personne curieuse d'en apprendre plus, que vous soyez novice ou déjà sensibilisé-e aux enjeux économiques. Un nouveau cycle démarre en septembre à Charleroi.

À la demande des participant-e-s, nous avons également constitué un deuxième cycle qui propose des séances à la carte pour aller plus loin : du libre-échange aux cryptomonnaies en passant par l'histoire de la finance. Rendez-vous un lundi sur deux de 18 h à Bruxelles pour découvrir ces nouveaux thèmes !

PLUS D'INFO : WWW.FINANCITE.BE



Éphéméride *Financité*

23 septembre : prochaine websession sur le financement citoyen

5 octobre : Marche climat

6 octobre : prochain *Financité* Talk

10 au 26 octobre : Arpentages partout à Bruxelles et en Wallonie



Se financer grâce à l'investissement citoyen

Vous réfléchissez à des moyens de financement et considérez émettre des parts de coopérative ou des obligations auprès du grand public ?

Nous proposons des web formations gratuites à toutes les entreprises (coopératives ou ASBL) établi-e-s en Région de Bruxelles-Capitale et qui désirent se développer avec l'aide du financement

citoyen. Il n'est pas trop tard pour rejoindre la session d'automne !

PLUS D'INFO : WWW.FINANCITE.BE/WEBSESSIONS

Les Financité Talk font leur rentrée

Un lundi par mois, *Financité* reçoit un-e invité-e qui développe un sujet d'actualité durant 45 minutes avant de laisser un temps équivalent au public. Le format de ces entretiens en toute simplicité se veut accessible à toutes les personnes simplement curieuses et ne nécessite aucun bagage économique particulier.

Si vous avez manqué la *Financité* Talk sur l'accord Mercosur, rendez-vous en ligne le 6 octobre pour le prochain entretien !

PLUS D'INFO : WWW.FINANCITE.BE/ACTIVITES

Oui, mais...

Indépendant de la rédaction, le Comité de lecture du *Financité* magazine, des gens comme vous, réagit à un contenu paru récemment.

Le dossier « Soigner ou gagner » nous interpelle par la part des profits réservée non pas à améliorer la santé via la recherche et la prévention, mais aux seul-e-s actionnaires.



Pages 4 à 9 du magazine 78

Pourtant, la santé est un bien essentiel qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Ce double postulat commande d'agir à plusieurs échelons. Au niveau local, nous appelons les mutuelles à privilégier la prévention au travers de contacts humains. Le même appel est adressé aux médecins, écoles et organismes de protection des consommateur-ric-e-s.

Aux autres échelons, les pouvoirs publics doivent réglementer l'industrie pharmaceutique ou, à tout le moins, exiger plus de transparence dans les transactions financières entre les firmes pharmaceutiques et les mutuelles. Il importe également d'encadrer plus sévèrement la publicité de médicaments et thérapies alternatives, en particulier lorsqu'ils sont vendus en ligne.

Nos élu-e-s à tous les niveaux de pouvoir ont à veiller également à élaborer et articuler les politiques tant industrielle qu'agricole, fiscale, environnementale, commerciale et sociale de manière à protéger notre santé en résistant aux lobbies sectoriels. L'échelon

européen a une responsabilité clé à cet égard. Or, force est de constater que ces derniers temps, l'objectif de compétitivité prime sur toute autre considération. Le contexte géopolitique est certes tendu mais nous ne pouvons croire que lors du vote du 9 juin 2024, les électeur-ice-s européen-ne-s aient plébiscité une Europe qui se contente de tenter de guérir en même temps qu'elle tolère l'empoisonnement.

Nous demandons par conséquent à nos élu-e-s de rectifier le tir pour garantir un accès à des médicaments abordables et de la nourriture saine. Car in fine, c'est le-la patient-e qui enrichit les firmes pharmaceutiques par ses achats de médicaments, ses cotisations aux mutuelles et ses impôts. ■

Le comité de lecture



PHOTO LÉGENDE

Le 10 juillet au Muntpunt, Eva Bxl et ses partenaires de la Fabruka (dont *Financité*) ont organisé une matinée sur la fin de vie. Fruit d'une collaboration entre 6 organisations bruxelloises, Fabruka est une fabrique à initiatives où émergent et se structurent des projets d'innovation sociale en Région de Bruxelles-Capitale.

*!?!☆⚡:)



**MORGANE
KUBICKI**

Banquier-ères du monde entier, rebellez-vous

Pour nous faire entendre, organisons une grande rébellion au sein des institutions financières.

J'ai peur de mourir d'une catastrophe naturelle liée au réchauffement climatique. Je m'imagine, au choix, emportée par les eaux ou morte déshydratée après un épisode caniculaire extrême. Je sais que je ne suis pas seule. Mais moi, je trouve un peu d'apaisement en me disant qu'au moins, mon métier contribue à la solution.

Je pense alors aux banquier-ère-s. Drôle d'idée peut-être, mais je sais qu'il y a des personnes qui me ressemblent, coincées dans des structures qui aggravent le problème.

2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée et les dégâts liés aux conditions climatiques extrêmes ont entraîné des coûts jamais vus. La science nous dit que, pour limiter le réchauffement climatique, nous ne pouvons pas nous permettre le moindre nouveau projet lié aux énergies fossiles. Mais visiblement, les banques n'ont pas eu l'info. Car la même année, les financements des 65 plus grandes banques mondiales aux énergies fossiles sont repartis à la hausse. Plus 23 % par rapport aux financements accordés en 2023.¹ On ne leur demandait même pas de retirer l'argent qu'elles ont mis dans des entreprises qui se prétendent durables parce qu'elles ont installé 3 panneaux photovoltaïques. Juste d'arrêter de donner de l'argent à des gens qui forent des nouveaux puits de pétrole.

Il y a des banquiers et des banquières qui pensent bien faire. Je le sais, je les ai déjà rencontré-e-s. Ils-elles trouvent que j'exagère un peu et qu'il y a sûrement un juste milieu. Comme si supprimer les cuillères en plastique et choisir la moins pire des entreprises cotées (eux appellent ça l'approche « best-in-class », mais « moins pire » est selon moi une expression plus exacte) pour placer son argent allait vraiment empêcher notre planète de s'embraser. Comme si financer quelques projets verts allait nous faire sortir du système capitaliste extractiviste et destructeur



dans lequel nous vivons. Mais j'admire leur persévérance à tenter de se faire entendre dans des banques où rien ne compte à part le profit.

Je pense à eux-elles, leur éco-anxiété et leurs réunions où on leur dit : « *on a bien compris que le rapport du GIEC nous demande d'arrêter de financer le pétrole, mais on ne peut pas laisser tomber l'industrie d'un seul coup* ». J'imagine la fois où on leur a demandé d'arrêter de travailler sur le processus de certification qui rendrait les activités de la banque neutres en carbone en 2050 car c'est « trop ambitieux ». On ne parle pourtant pas d'un objectif de premier de la classe, juste du minimum à respecter. Je les imagine penser « *on va tou-te-s mourir* » mais rester calmes car on ne peut pas tou-te-s être payé-e-s pour critiquer les banques. Il en faut bien qui tentent de faire changer les choses de l'intérieur.

Sauf que, jusqu'ici, cette stratégie n'a pas l'air de fonctionner. Je propose donc d'arrêter la diplomatie et de commencer la rébellion. Maintenant. ■

1. Banking on climate chaos